

REPUBLIQUE DU NIGER



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SECTORIEL EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU MHA
2019**

Mars 2020

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANR	Aide Non Remboursable
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIE	Budget d'Investissement de l'Etat
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BPO	Budget Programme par Objectifs
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFTEA	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNOU	Centre National des Œuvres Universitaires
COTEVET	Comité Technique de Vérification des Textes
CREA	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
CT	Conseiller Technique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DDHA	Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DHP/ES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé
DL	Direction de Législation
DPPD	Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRHA	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DRSP	Direction Régionale de la Santé Publique
EPEM	Equivalent-Point d'Eau Moderne
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
FPMH	Forage équipé de Pompes à Motricité Humaine
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information Education Communication
INS	Institut National de la Statistique
IRH/SIGNER	Inventaire des Ressources Hydrauliques/Système d'Information Géographique du Niger
MCF	Mécanisme Commun de Financement
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MICSS3	Management of Interactive case Study Simulator (Enquête à indicateurs multiples)
MSP	Ministère de la Santé Publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale

OSS	Organisme Sahélo-Saharienne
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAEPA	Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PASEHA	Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
PASOC	Projet d'Appui à la Société Civile
PC	Puits Cimenté
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PCD	Poste de Collecte des Données
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEAMU	Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain
PEM	Point d'Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PLEA	Plan Local Eau et Assainissement
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau Hygiène et d'Assainissement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SOPHAB	Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SPEN	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SPP	Station de Pompage Pastoral
TAt	Taux d'Accès théorique
TCg	Taux de Couverture géographique
TP	Taux de Panne
UGE	Unité de Gestion des Eaux
WASH	Water And Sanitation Hygiene
WSP	Water Sanitation Program

Sommaire

INTRODUCTION	7
1. SOUS-PROGRAMME « ALIMENTATION EN EAU POTABLE »	8
1.1. Bilan de mise en œuvre des actions	8
1.1.1. Objectif opérationnel n°11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural	8
1.1.2. Objectif opérationnel n°11b : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	15
1.2. Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable »	17
2. SOUS-PROGRAMME « HYGIENE ET ASSAINISSEMENT »	20
2.1. Bilan de mise en œuvre des actions	20
2.1.1. Objectif opérationnel n°12a : Améliorer l'assainissement et hygiène des ménages	20
2.1.2. Objectifs opérationnels n°12b-n°12d : Améliorer l'assainissement et l'hygiène des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie	23
2.1.3. Objectif opérationnel n°12e : Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement	24
2.2. Situation des indicateurs du sous-programme « hygiène et assainissement »	25
3. SOUS-PROGRAMME « CONNAISSANCE, SUIVI ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU »	27
3.1. Bilan de mise en œuvre des actions	27
3.1.1. Objectif opérationnel n°13 : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	27
3.2. Situation des indicateurs du sous-programme « connaissance, protection et suivi des ressources en eau »	30
4. SOUS-PROGRAMME « GOUVERNANCE »	32
4.1. Bilan de mise en œuvre des actions	32
4.1.1. Objectif opérationnel N°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	32
4.1.2. Objectif opérationnel N°14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	34
4.1.3. Objectif opérationnel N°14c : Soutenir la société civile pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH	37
4.2. Situation des indicateurs du sous-programme « gouvernance »	37
5. SOUS-PROGRAMME « HYDRAULIQUE PASTORALE »	40
5.1. Bilan de mise en œuvre des actions	40
5.1.1. Objectif opérationnel n°21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral	40
5.1.2. Objectif opérationnel n°21b : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface	40
5.1.3. Objectif opérationnel n°21c : Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale	40
5.1.4. Objectif opérationnel n°21d : Optimiser la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale	41

5.1.5.	Objectif opérationnel n°21e : Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral	41
5.1.6.	Objectif opérationnel n°21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale	41
5.2.	Situation des indicateurs du sous-programme « hydraulique pastorale »	44
6.	BILAN D'EXECUTION FINANCIERE DE 2019	46
6.1.	Présentation du budget 2019 du MH/A et son évolution par rapport à 2018	46
6.2.	Situation globale de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2019	46
7.	PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS ENVISAGEES	48
8.	ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE SECTORIELLE DE 2019	49
9.	PROGRAMMATIONS DE L'ANNEE 2020	53
	CONCLUSION	57

Tableaux

Tableau 1: Réalisations physiques d'ouvrages en milieu villageois.....	9
Tableau 2: Réalisations physiques consolidées éqPEM en milieu villageois sur la période 2016-2019.....	12
Tableau 3: Répartition des ménages desservis par région sur la période 2016-2019.....	13
Tableau 4: Nombre de communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA par région.....	14
Tableau 5: Réalisation physique de 2019 dans les 54 centres concédés à la SPEN.....	15
Tableau 6: Réalisations physiques sur la période 2016-2019 dans les 54 centres concédés à la SPEN.....	15
Tableau 7: Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable » au 31/12/2019.....	17
Tableau 8: Mise en œuvre de l'ATPC dans les villages en 2019.....	20
Tableau 9: Certification FDAL des villages sur la période 2016-2019.....	21
Tableau 10: Latrines familiales et ouvrages d'eaux grises réalisés en 2019.....	22
Tableau 11: Latrines dans les formations sanitaires, les établissements scolaires et les lieux publics réalisées en 2019.....	23
Tableau 11: Produits liés au renforcement de capacité de la DGA en 2019.....	24
Tableau 13: Situation des indicateurs du sous-programme « Hygiène et Assainissement » au 31/12/2019.....	25
Tableau 14: Evolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2019.....	26
Tableau 16: Evolution des besoins annuels totaux sur la période 2015-2025 sous-secteur économique.....	30
Tableau 17: Résultat de l'appui à la MOCT.....	36
Tableau 18: Répartition des PLEA par région au 31 décembre 2019.....	36
Tableau 19: Répartition des agents « eau et assainissement » par région au 31 décembre 2019.....	37
Tableau 21: Situation des indicateurs du sous-programme « gouvernance » au 31/12/2019.....	37
Tableau 22: Situation des financements mobilisés pour la phase 1 au 31/12/2019.....	38
Tableau 23: Réalisation et réhabilitation des PCP et SPP en 2019.....	41
Tableau 24: PCP et SPP réalisés et réhabilités sur la période 2016-2019.....	43
Tableau 25: Taux de réalisation de la cible de 2020 en termes de PCP.....	43

Tableau 26: Taux de réalisation de la cible de 2020 en termes de SPP	43
Tableau 27: Situation des indicateurs du sous-programme « hydraulique pastorale » au 31/12/2019	44
Tableau 28: Budget 2019 du MHA et son évolution par rapport à 2018	46
Tableau 29: Situation de l'exécution budgétaire des 3 programmes budgétaire du Ministère au 31 décembre 2019 (en milliers de f cfa).....	47
Tableau 30: Programmation 2020 du MHA.....	53

Figures

Figure 1: Réalisations d'éqPEM en 2019 comparée à celles de 2018	11
Figure 3 : Evolution des réalisations et des prévisions des EqPEM sur la période 2016-2019	12
Figure 4 : Carte du taux d'accès théorique à l'eau potable en 2018	19
Figure 5 : Répartition par région des villages FDAL en 2019	21
Figure 6 : Evolutions des réalisations et des prévisions de certification FDAL des villages sur la période 2016-2019.....	22
Figure 7 : Répartition par région des latrines dans les formations sanitaires réalisées en 2019	23
Figure 8 : Répartition par région des latrines dans les écoles	23
Figure 11 : Graphiques comparés des villages déclenchés et certifiés FDAL	26
Figure 13 : Répartition par région des EqPEM pastoraux réalisés en 2019	42
Figure 14 : Répartition par région des EqPEM pastoraux réhabilités en 2019.....	42

Introduction

Le Gouvernement de la République du Niger met en œuvre depuis 2017 le Plan de Développement Economique et Social du Niger (PDES 2017-2021) qui intègre tous les Programmes sectoriels de développement et s'inscrit dans la perspective des Objectifs du Développement Durable (ODD 2016-2030). Ce PDES 2017-2021 constitue le premier plan opérationnel de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035). Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) adopté le 09 mai 2017 par le gouvernement constitue le document de référence pour la conception et la mise en œuvre des actions de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger.

Il convient de rappeler que ce programme vise globalement deux (2) objectifs : (i) assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous et (ii) contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale. Et, il a cinq objectifs spécifiques correspondant aux sous-programmes :

- « Alimentation en Eau potable » ;
- « Hygiène et Assainissement » ;
- « Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau » ;
- « Gouvernance » ;
- « Hydraulique Pastorale »

Le présent rapport, sur la base des rapports bilan 2019 des régions et de la SPEN, du rapport 2019 sur les indicateurs sur l'Eau et l'Assainissement, des rapports annuels des directions générales, transversales et régionales du MHA, rend compte de la mise en œuvre de ces cinq sous-programmes au cours de l'année 2019.

Il s'articule autour de cinq (5) parties que sont :

- le bilan de mise en œuvre des actions et l'évolution des principaux indicateurs de chacun des cinq (5) sous-programmes du PROSEHA ;
- le bilan financier du programme ;
- les difficultés rencontrées et les solutions envisagées ;
- l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle de 2019 ;
- la Programmation de l'année 2020.

1. Sous-programme « alimentation en eau potable »

1.1. Bilan de mise en œuvre des actions

L'objectif du sous-programme à l'horizon 2030, est d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. Cet objectif se réalise à travers deux objectifs opérationnels : (i) Objectif opérationnel n°11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural et (ii) Objectif opérationnel n°11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain.

1.1.1. Objectif opérationnel n°11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural

Cinq (5) actions de cet objectif opérationnel ont été prévues d'être exécutées au cours de la première phase (2016-2020) à savoir :

- A1101 : Réalisation d'ouvrages pour desservir 665.000 nouveaux ménages (approximativement 500 Multi villages, 400 Mini AEP et 900 PEA) ;
- A1102 : Assistance technique et renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance efficaces de 80% de l'ensemble des ouvrages d'AEP ;
- A1103 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'extension des compétences et opérations du BRHU /SU aux problématiques de l'hydraulique villageoise ;
- A1104 : Réalisation des ouvrages pour desservir les établissements scolaires ;
- A1105 : Réalisation des ouvrages pour desservir les formations sanitaires.

Le bilan de la mise en œuvre de ces actions est présenté en cinq (5) points correspondants chacun aux résultats attendus.

R1101 : Le taux d'accès des populations aux services optimaux est de 25% (ménages desservis) et le taux d'accès des populations aux services basiques est de 50% (bornes fontaines, PEA)

Les réalisations d'ouvrages en hydraulique villageoise validées lors de l'atelier bilan 2019 et programmation 2020 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Réalisations physiques d'ouvrages en milieu villageois

Intitulé	Exécution physique globale			REGIONS							
	Prévision (a)	Réalisation (b)	Taux (%) c=b*100/a	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
SP1 : Alimentation en Eau Potable											
Réalisation d'infrastructures AEP											
PEA	88	98	111,36%	4	17	10	34	4	1	24	4
Mini AEP simple (AEPS)	57	67	117,54%	5	29	3	11	0	2	8	9
AEP multi-villages (AEPMV)	56	39	69,64%	1	0	2	7	1	5	18	5
Extensions mini AEP (nouvelles BF)	62	184	296,77%	6	5	18	25	0	115	6	9
Puits cimentés villageois	63	39	61,90%	0	3	12	7	0	11	4	2
FPMH	169	147	86,98%	3	43	9	29	1	2	42	18
Forages	23	73	317,39%	15	0	5	2	0	13	0	38
EqPEM réalisés	2 259	2 443	108,15%	103	412	173	511	34	416	508	286
Nouveaux ménages desservis	56 475	61 075	108,15%	2 575	10 300	4 325	12 775	850	10 400	12 700	7 150
Réhabilitation d'infrastructures AEP											

PEA	107	9	8,41%	0	0	1	0	0	0	8	0
Mini AEP simple	142	25	17,61%	4	2	3	0	0	16	0	0
AEP multi-villages	1	5	500,00%	0	0	0	0	0	1	4	0
Puits cimentés villageois	9	25	277,78%	0	0	4	3	0	13	4	1
FPMH	585	74	12,65%	2	2	1	23	5	4	16	21
EqPEM réhabilités	289	359	124,22%	11	8	44	26	5	158	85	22

***Source** : Bilan 2019, MHA*

Il ressort de ce tableau ci-dessus qu'en 2019, en AEP, le taux de réalisation des indicateurs de produits en milieu villageois varie de 86,98% pour les forages équipés de pompes à motricité humaine à plus 100% pour les extensions, les postes d'eau autonomes, les mini-adductions d'eau potable simple, 69.64% pour les mini adductions d'eau potables multi villages et 61,90% pour les puits cimentés villageois. On constate une augmentation du taux de réalisation en hydraulique villageoise par rapport à la programmation 2019.

Le constat majeur qui ressort du tableau N°1 est que : (i) 2 443 éqPEM ont été réalisés sur 2 259 programmés, soit un taux de réalisation de 108,15%, et (ii) 359 éqPEM réhabilités sur 289 programmés, soit un taux de réalisation de 124,22%. La réalisation de ces ouvrages a permis de desservir 61 075 nouveaux ménages (soit 610 750 personnes supplémentaires) tandis que la réhabilitation des ouvrages a permis de rétablir le service à 8 975 ménages (soit 89 750 personnes). D'une manière générale, le bilan des réalisations est très satisfaisant par rapport aux programmations.

Les performances notées au niveau des taux de réalisation (supérieurs à 100%) sont principalement expliquées par :

- la réalisation de certains points d'eau par certains intervenants dont la programmation n'était pas disponible en début d'année ;
- les extensions de certaines mini-AEP (nouvelles BF) par les Communes dont la programmation n'était pas disponible en début d'année.

Malgré cela, les éqPEM réalisés et les ménages desservis en 2019 sont en baisse par rapport à 2018 comme l'indique la figure suivante :

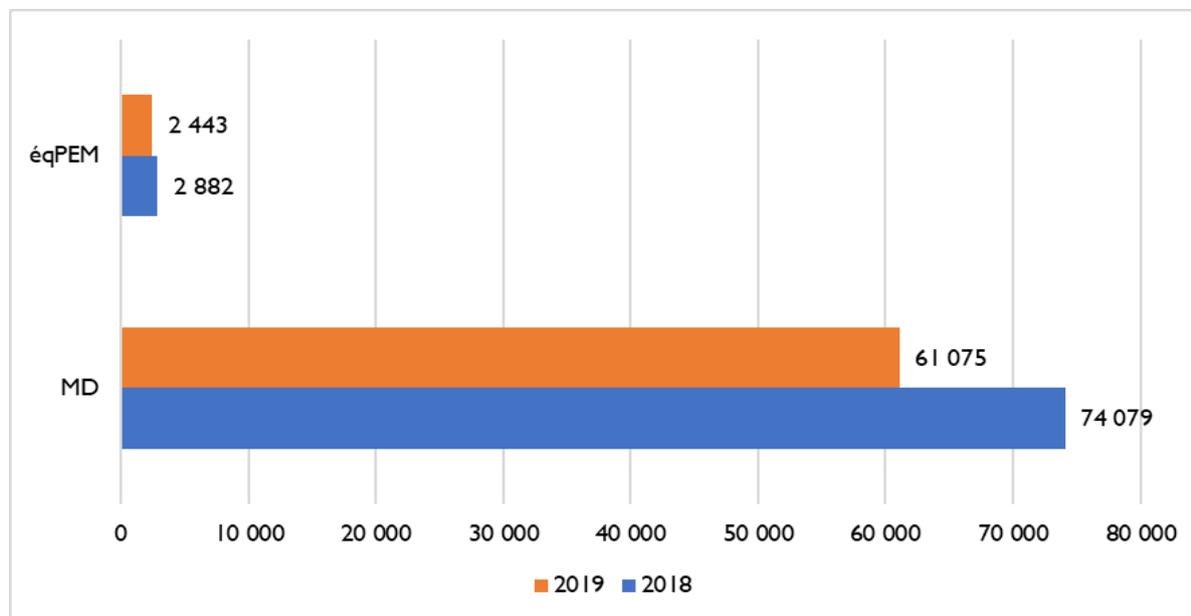


Figure 1: Réalisations d'éqPEM en 2019 comparée à celles de 2018

La réalisation des équivalents points d'eau sur la période 2016-2019 est présentée dans le tableau N°2 ci-après :

Tableau 2: Réalisations physiques consolidées éqPEM en milieu villageois sur la période 2016-2019

Régions	2016	2017	2018	2019	2016-2019	Proportion (%)
Agadez	70	43	56	103	272	2.5
Diffa	354	517	441	412	1 724	16
Dosso	444	529	340	148	1 461	13.5
Maradi	295	435	569	511	1 810	17
Niamey	8	0	37	34	79	1
Tahoua	1 000	102	521	416	2 039	19
Tillabéri	578	392	575	508	2 053	19
Zinder	263	403	343	286	1 295	12
Total	3 012	2 415	2 882	2 443	10 752	100

Source : Bilans 2016, 2017, 2018 et 2019 consolidés MHA

Il ressort du tableau ci-dessus que 10 752 équivalents points d'eau ont été réalisés sur la période 2016-2019 pour un objectif de 24 000 EqPEM à réaliser soit un taux de réalisation de 44,8%. Cette faible performance s'explique par l'insuffisance de financement.

Le graphique ci-après montre l'évolution des réalisations d'équivalents points d'eau par rapport aux cibles. Il en résulte que ces dernières ne seront pas atteintes, si le volume des travaux n'augmente pas.

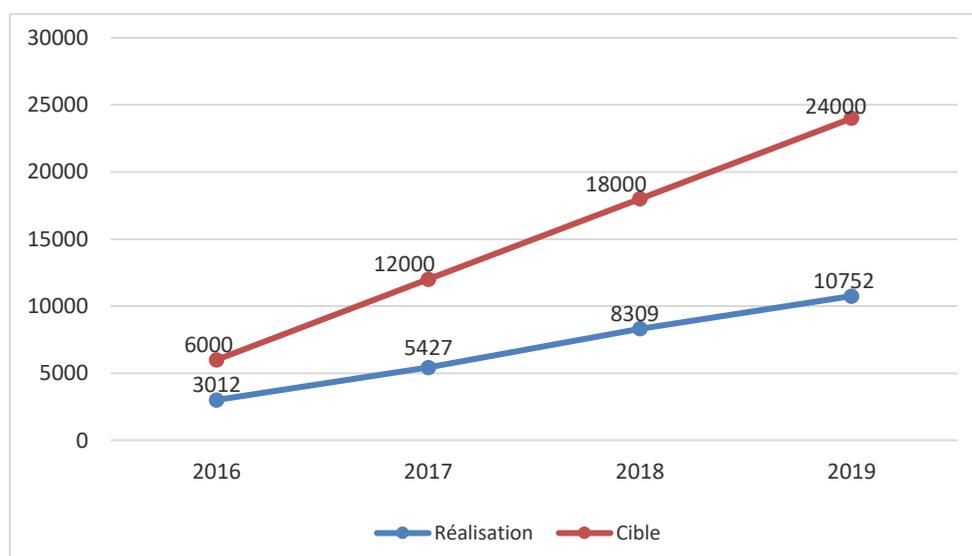


Figure 2 : Evolution des réalisations et des prévisions des EqPEM sur la période 2016-2019

En termes de ménages desservis, le bilan consolidé sur la période 2016-2019 se présente comme suit :

Tableau 3: Répartition des ménages desservis par région sur la période 2016-2019

Régions	2016	2017	2018	2019	2016-2019	Cible 2020	Taux de réalisation
Agadez	1 600	600	1 400	2 575	6 175	8 820	70
Diffa	7 000	10 300	11 025	10 300	28 325	27 911	101.48
Dosso	6 325	11 950	10 625	4 325	33 225	54 827	60.59
Maradi	5 450	9 150	14 225	12 775	41 600	125 869	33.05
Niamey	/	/	925	850	1 975	/	/
Tahoua	24 650	2 200	12 929	10 400	50 179	140 836	35.62
Tillabéri	10 325	5 550	14 375	12 700	42 950	128 460	33.43
Zinder	5 000	8 300	8 575	7 150	29 025	178 823	16.23
Total	60 350	37 750	74 079	61 075	233 454	665 346	35.05

Source : DGH/MHA Bilans 2016 à 2019

Ce tableau montre que le taux de satisfaction des besoins en ménages desservis est de 35,05% au 31 décembre 2019 par rapport à la cible de 2020 avec des écarts importants entre les régions. La région de Zinder enregistre le taux le plus faible qui est de 16,23% alors que la région de Diffa connaît une nette avancée vers l'atteinte de l'objectif de 2020 avec un taux de réalisation de 101,48%.

Le nombre de nouveaux ménages desservis est de 233 254 durant les quatre années de mise en œuvre du PROSEHA. La cible de 2020, estimée à 665 346 ménages à être desservis d'ici la fin de la première phase du PROSEHA, ne pourra être atteinte vu l'écart enregistré. Cela est dû principalement au manque de financement pour réaliser les objectifs de la première phase du PROSEHA.

R1102 : 80% des communes et délégataires de services satisfont les critères de performances déterminés dans le cadre réglementaire

Plusieurs leviers d'actions permettent d'atteindre ce résultat à savoir :

- la mise en place d'un cadre de concertation fonctionnel impliquant les usagers dans les communes (au moins une réunion par an) ;
- l'existence d'un Plan Local de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) dans la commune ;
- la mise en gestion déléguée de toutes les adductions d'eau potable ;

- L'Existence d'un agent communal Eau et Assainissement la révision du guide de service public de l'eau et sa mise en œuvre.

Le tableau N°4 ci-dessous donne les résultats des actions menées par région.

Tableau 4: Nombre de communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA par région

Région	Nombre de communes	Nombre de commune avec 100% d'AEP en gestion déléguée	Existence d'Agent EHA	Existence de PLEA	Existence de cadre de concertation	Nombre de Commune ayant obtenu score min=3 ¹
Agadez	15	0	1	5	14	1
Diffa	12	6	0	12	0	0
Dosso	43	18	5	42	2	3
Maradi	47	32	16	48	15	17
Niamey	5	0	0	5	1	0
Tahoua	44	27	8	40	29	19
Tillabéri	45	2	3	12	0	0
Zinder	55	19	5	42	42	18
Total	266	104	38	206	103	58

Il ressort de ce tableau que le nombre des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics sur l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement a augmenté par rapport à l'année 2018 (58 communes en 2019 contre 35 communes en 2018). Cette augmentation est due à la création de plus de cadre de concertation (66 cumulés en 2018 contre 103 en 2019) et de PLEA (125 PLEA cumulés en 2018 contre 206 en 2019). Cependant, une baisse est observée pour le nombre des communes avec 100% AEP en gestion déléguée (119 en 2018 contre 104 en 2019). Cela s'explique par un retour à la gestion communautaire dans certaines communes.

¹ Une commune sera considérée comme « dans les normes » si elle satisfait au moins à 3 critères. A savoir :

- Critère 1 : existence d'un cadre de concertation fonctionnel (au moins une réunion par an) impliquant les usagers de la commune
- Critère 2 : existence d'un plan local de l'eau et de l'assainissement (PLEA) de la commune
- Critère 3 : existence d'un agent communal Eau et Assainissement
- Critère 4 : 100% de systèmes d'AEP de la commune sont en gestion déléguée

1.1.2. Objectif opérationnel n°11b : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain

Le bilan de ces actions est présenté en six (6) points correspondants chacun à des résultats attendus.

R1106 : Dans les 54 centres concédés 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 80 % et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 95 %

Le tableau ci-dessous présente les réalisations physiques enregistrées en 2019 dans le cadre de l'augmentation des capacités de production et de stockage, de développement des réseaux de desserte et de densification des réseaux existants.

Tableau 5: Réalisation physique de 2019 dans les 54 centres concédés à la SPEN

Désignation	Programmation	Réalisation	Taux de réalisation (%)
Branchements sociaux	/	/	/
Bornes fontaines	24	28	116.66
Conduite de distribution (ml)	41 800	20 800	49.76
Conduite d'adduction (ml)	36 670	28 470	77.64
Réservoirs	4	4	100
Nouveau Forage	15	13	86.66
Ancien forages réhabilités	/	/	/
Résultats			
Nombre de personnes supplémentaires desservis	ND	176 333	

Source : Bilan SPEN, 2019

Le bilan des réalisations de 2019 est satisfaisant. Les réalisations de branchements sociaux et des bornes fontaines ont permis de desservir 176 333 nouvelles personnes des ménages (17 633 nouveaux ménages) en eau potable.

Tableau 6: Réalisations physiques sur la période 2016-2019 dans les 54 centres concédés à la SPEN.

Activités	2016	2017	2018	2019	2016-2019
REALISATION D'INFRASTRUCTURES AEP					
Branchements sociaux	0	42	24 542	/	24 584
Bornes fontaines	47	77	357	28	509
Réservoirs	1	5	2	4	12
Pose de conduite de distribution (Km)	188,91	14 034	172 000	20,8	186 243,70
Station de traitement d'eau	0	1	/	/	1
Pose de conduite d'adduction d'eau potable (Km)	134,21	220	7 429	28,47	7 811,68
Forages	33	2	8	13	56
REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES AEP					

Activités	2016	2017	2018	2019	2016-2019
Réservoirs	2	4	/	/	6
Forages	/	/	5	/	5

Source : Bilans MHA, 2016-2019

R1107 : Dans les 19 nouveaux centres concédés après 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 50% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 90%

Le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030 a prévu dans un premier temps l'extension du périmètre de la concession de la SPEN à 19 nouveaux centres à l'horizon 2020 et de réaliser de nouveaux ouvrages de production, de stockage et de distribution dans ces centres.

Au 31 décembre 2019, le processus de transfert du centre de Galmi est toujours en cours.

L'étude pour l'optimisation de 9 centres en vue de leur transfert dans le périmètre concédé de la SPEN est en cours. Il s'agit des centres semi-urbains dans la région de Tillabéri (Ballayara et Bonkoukou), Région de Dosso (Kiota Mayaki, Tibiri et Guéchémé) et la région de Tahoua (Badaguichiri, Déoulé, Tabotaki et Malbaza).

R1108 : Péréquation des coûts entre les grandes villes et les petites villes ; entre les ménages à fort revenu et les grands consommateurs et les petits consommateurs (tarifs progressifs)

Le principe de la péréquation au niveau des centres urbains est appliqué conformément à la réglementation au Niger.

R1109 : Renforcement de la productivité financière du système SPEN/SEEN

Un contrat plan a été signé par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère de Finance et la SPEN dans lequel un échéancier de la révision tarifaire a été convenu.

R1110 : Accès de la SPEN aux financements concessionnels

La SPEN est à pieds d'œuvre pour le bouclage de financement de la 3ème filaire du traitement et de distribution d'eau potable dans la ville de Niamey. Des requêtes ont été adressées aux bailleurs de fonds pour financement pour l'optimisation des centres de Dosso, Maradi et Diffa.

Pour l'optimisation des centres de Dosso, Maradi et Diffa, le bailleur Banque d'Investissement et Développement de la CEDEAO (BIDC) a été identifié et des négociations ont eu lieu au Bénin. La convention de financement est en cours de signature.

R1111 : 100% des textes législatifs et règlementaires du secteur sont appliqués

En 2019, un conseil de régulation a été mise en place dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ARSEau Par ailleurs, la politique nationale de l'eau est en cours d'élaboration.

Le Guide du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural au Niger est adopté et le processus de vulgarisation est en cours de préparation.

1.2. Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable »

Le tableau ci-dessous présente la situation des indicateurs du sous-programme au 31 décembre 2019. La situation désagrégée par région figure dans le rapport 2019 des indicateurs.

Tableau 7: Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable » au 31/12/2019

<i>Code</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>Désagrégation</i>	<i>Valeur et année de référence</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Cible 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
IOS1101	Taux d'accès des ménages aux services optimaux d'eau potable	%	Milieu rural	1,01 (2018)	1,1	1,25	1,01	5	3,8
			Milieu urbain	35,48 (2018)	63,6	65,76	35,48	72,25	42,7
IOS1102	Taux d'accès des ménages aux services basiques d'eau potable	%	Milieu rural	20,95 (2018)	18	22,06	20,95	25	35,7
			Milieu urbain	55,93 (2018)	29,6	28,80	55,93	22,88	46,3
IOS1103	Taux d'Accès théorique	%	Niger	44,2 (2015)	45,5	45,91	46,31	80	46,85%
IOS1104	Taux de Couverture géographique (TCg)	%	Niger	68,6 (2015)	69,5	70,85	71,14	90	71,77%
IOS1105	Taux de panne (TP)	%	Niger	9,10 (2015)	8,5	8,94	8,37	5	7,90%
IOS1106	Taux de Desserte (TD)	%	Niger	90,14 (2015)	93,20	94,66	95,22	94,88	95,62%
IOS1107	Nombre de nouveaux eqPEM en milieu villageois	Nbr	Niger	5 417 (2017)	3 012	5417	8 309	24 000	10 650

Il est à noter que pour les indicateurs IOS1101 et IOS1102, les réalisations de 2016 et de 2017 avaient été déterminées à partir des données du référentiel en attendant la mise en place d'un dispositif pour leur monitoring. Ce dispositif a été mis en place à partir de 2018 où une enquête auprès des ménages est réalisée annuellement par l'Institut National de Statistique pour établir les valeurs de référence. Il est à préciser que les cibles initialement fixées étaient provisoires. Elles seront révisées si nécessaire lors de l'évaluation à mi-parcours de la phase 1 du PROSEHA.

➤ **Taux d'accès des ménages aux services optimaux d'eau potable**

Des données du tableau ci-dessus, on constate qu'en 2019, 3,8% de la population du milieu rural a accès à domicile à un point d'eau amélioré exempté de toute contamination de matières fécales. La cible de 5% en 2019 n'est pas atteinte. En milieu urbain, la valeur de référence en 2019 s'établit à 42,7% pour une cible de 72,25%.

➤ **Taux d'accès des ménages aux services basiques d'eau potable**

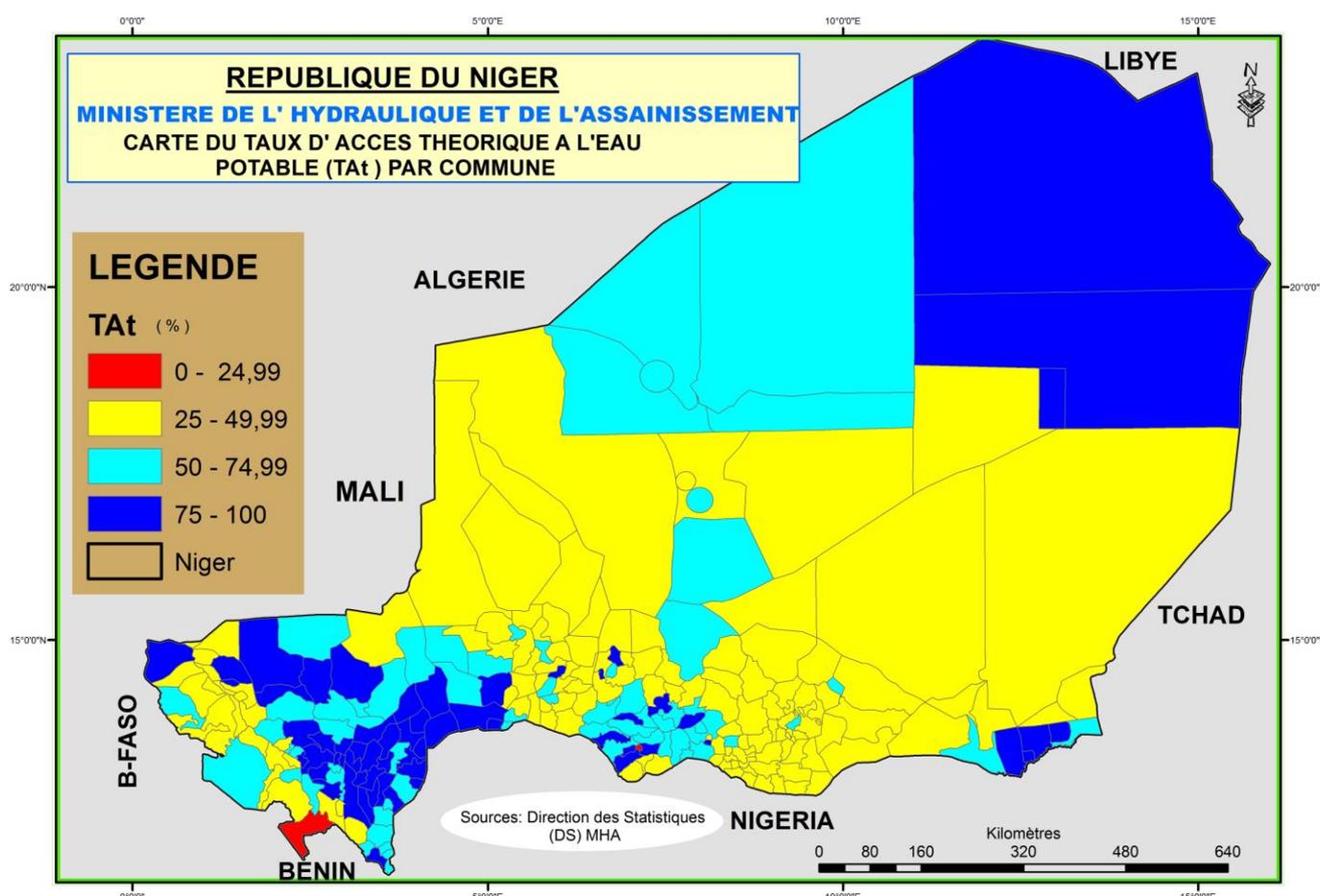
En 2019, 35,7% de la population du milieu rural a accès à une source d'eau améliorée avec une durée de collecte en aller-retour inférieure à 30 mn y compris le temps d'attente pour 46,3% en milieu urbain. Les cibles de 2019 ne sont pas atteintes. Il convient de préciser qu'en milieu urbain, l'objectif est de réduire l'accès aux services basiques de l'eau potable au profit de l'accès aux services optimaux.

➤ **Taux d'Accès théorique**

En 2019, les nouvelles réalisations de PEM ont permis de faire progresser le taux d'accès théorique à l'eau potable de 46,31% en 2018 à 46,85% en 2019. La cible de 80% n'est donc pas atteinte. Cependant, les activités réalisées ont permis de desservir 610 750 personnes additionnelles en eau potable en 2019 contre 740 790 personnes additionnelles desservies en 2018. Cette progression, en termes de taux d'accès, reste relativement faible et s'explique entre autres par l'accroissement annuel de la population (840 884 personnes) qui affecte les efforts entrepris pour améliorer le Taux d'Accès. Au total, 8 857 207 personnes sont desservies sur une population estimée de 18 905 459 personnes en milieu rural. De 2016 à 2019, on note un accroissement continu et global de 2,52 points de pourcentage. Ce rythme ne permettra pas d'atteindre la cible de 90% à l'horizon de 2020.

En 2019, le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 50% est de 145 contre 149 en 2018 soit une réduction de 4 communes. Les communes ayant un taux inférieur à 50% sont surtout localisées par ordre d'importance, dans les régions de Zinder, Tahoua, Maradi et Tillabéri. Ce sont ces quatre régions qui occupent les derniers rangs en matière de taux d'accès à l'eau potable. Cette contre-performance s'explique par le faible ciblage des communes lors des interventions de certains acteurs.

Figure 3 : Carte du taux d'accès théorique à l'eau potable en 2018



➤ Taux de couverture géographique

En 2019, le TCg est de 71,77% contre 71,14% en 2018 ; soit une augmentation de 0,63 point de pourcentage. La population rurale bénéficiant d'au moins un point d'eau moderne en 2019 est de 13 567 522 habitants pour une cible de 15 124 367 habitants (80%). La population additionnelle due aux activités de 2019 est d'environ 58 525 habitants. La cible de 80% n'est pas atteinte.

➤ Taux de panne

La cible en 2019 de cet indicateur est de 5%. Cette cible est loin d'être atteinte avec le taux de panne (TP) de 7,90% en 2019, malgré une baisse sensible de 0,57 points de pourcentage par rapport à 8,37 % en 2018. La région de Tillabéri a le plus fort taux de panne avec 11,97%. Ce taux de panne de la région de Tillabéri est plus important aux niveaux des SPP (21%), Il faut noter que les SPP, les FPMH et les PC sont plus affectés par les pannes avec respectivement 21%, 16% et 15%.

2. Sous-programme « Hygiène et assainissement »

2.1. Bilan de mise en œuvre des actions

L'objectif du sous-programme est, d'assurer à l'horizon 2030, l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, et de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées.

Le bilan des réalisations de 2019 de ce sous-programme est détaillé dans les paragraphes ci-dessous.

2.1.1. Objectif opérationnel n°12a : Améliorer l'assainissement et hygiène des ménages

R1201 : Tous les villages sont certifiés FDAL

Le point sur la situation de la mise en œuvre de l'ATPC dans les villages au cours de l'année 2019 est présenté dans le tableau N°8 ci-après :

Tableau 8: Mise en œuvre de l'ATPC dans les villages en 2019

Activités	Programmation	Réalisation	Taux d'exécution	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Approche ATPC : nombre de villages déclenchés	572	1 463	255,77%	46	53	59	409	0	768	0	128
Approche ATPC : population totale	235 260	556 861	236,70%	6 900	0	50 404	269157	0	230 400	0	0
Villages FDAL	182	679	373,08%	0	0	35	95	0	536	13	0

Source : Bilan MHA 2019

Des données du tableau ci-dessus, il ressort que :

- l'approche ATPC a été déclenchée dans **1 463 villages** en 2019 pour une programmation de 572 villages soit un taux d'exécution supérieur à 100% ;
- **679** villages pour l'année 2019 ont été certifiés Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) contre 182 Villages programmés soit un taux d'exécution supérieur à 100% ;

Les taux d'exécution très élevés qui ressortent au niveau de cette activité, s'expliquent par les activités importantes réalisées par les régions de Tahoua et Maradi dont leur programmation n'était pas disponible en début d'année.

La figure ci-après présente la répartition par région des villages déclarés FDAL en 2019.

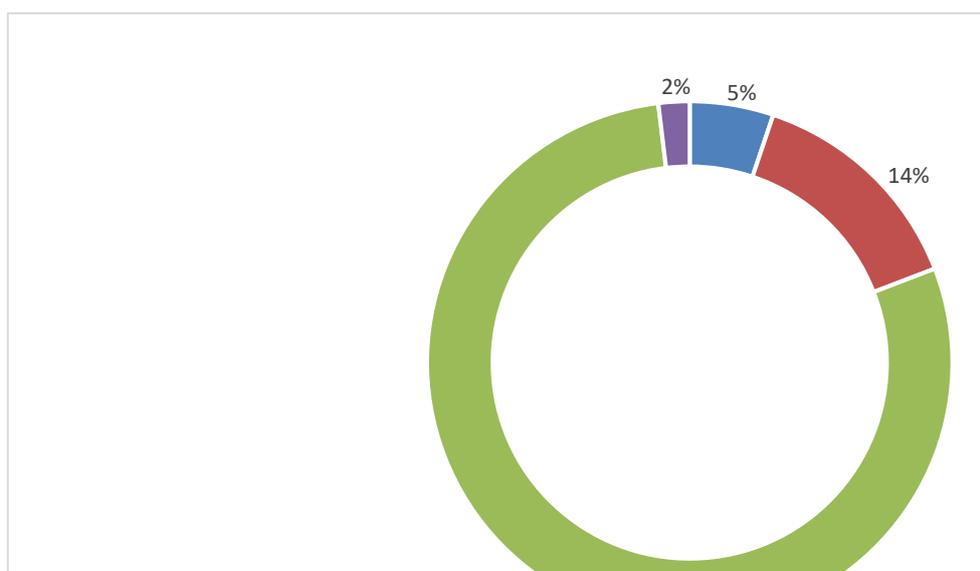


Figure 4 : Répartition par région des villages FDAL en 2019

Comme l'indique la figure 5 ci-dessus, le taux de certification des villages le plus élevé est constaté à Maradi et surtout à Tahoua où les intervenants ont nettement amélioré leur performance dans le domaine de l'assainissement. Dans les régions d'Agadez, de Diffa, de Zinder, la mise en œuvre de l'approche ATPC en 2019 n'a donné aucun résultat en termes de villages certifiés.

L'avancement de la mise en œuvre de l'ATPC sur la période 2016-2019 se présente comme suit :

Tableau 9: Certification FDAL des villages sur la période 2016-2019

Activités	Réalizations					Cible 2020	Taux de réalisation de la cible 2020 (%)
	2016	2017	2018	2019	2016-2019		
Approche ATPC : Nbre de villages déclenchés	1 243	742	615	1 463	4063	10 000	40,63
Approche ATPC : Population totale	727 024	416 372	465 713	556 861	2 165 970	9 010 235	24,03
Villages certifiés FDAL	834	381	342	679	2 236	10 481	21,33

Source : DGA/MHA, 2019

Le tableau N°9 ci-dessus montre que le taux de réalisation de la cible relatif au nombre de villages déclenchés sur la période de 2016-2019 est de 40,63% alors que ce taux en ce qui concerne la certification des villages est de 21,33%. L'objectif fixé est loin d'être atteint d'où la nécessité de réunir tous les acteurs concernés pour une décision plus constructive qui permettra l'évolution et l'attente des objectifs visés. Cela sera possible en renforçant la capacité technique des ONG pour mettre en œuvre cette activité.

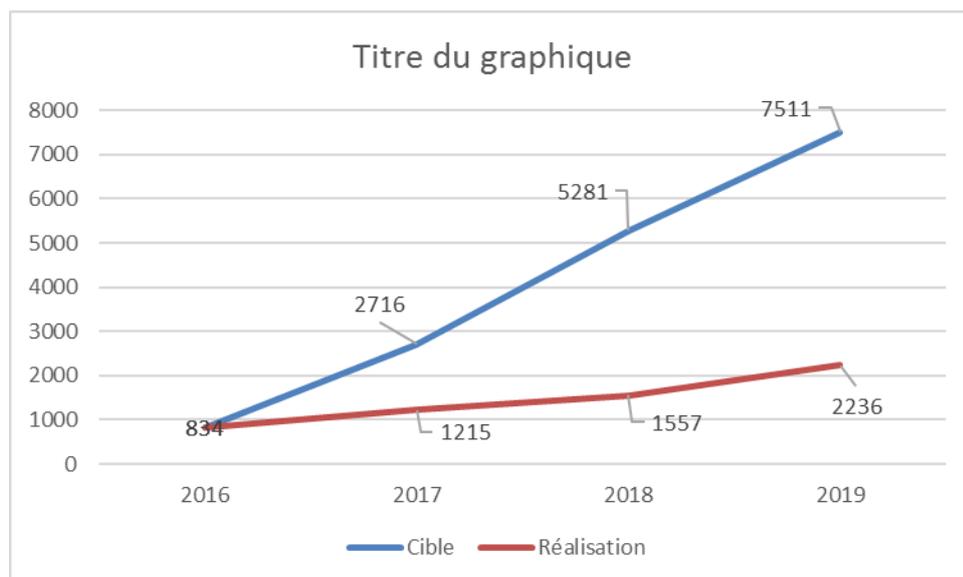


Figure 5 : Evolutions des réalisations et des prévisions de certification FDAL des villages sur la période 2016-2019

R1202 : Tous les quartiers sont certifiés FDAL

En 2019, la feuille de route pour un Niger sans Défecation à l'air libre a connu une mise en œuvre plus ou moins significative avec le concours des plusieurs partenaires (ONG, Projets et Programmes, PTF, Ministères Sectoriels). Il convient surtout de noter qu'en plus de la commune de Bagaroua, première commune certifiée FDAL, dans le cadre de l'initiative Tahoua FDAL, deux autres communes sont en cours de certification.

R1203 : Au moins 40% des ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement

La mise en œuvre en 2019 de ces actions a donné les principales réalisations suivantes.

Tableau 10: Latrines familiales et ouvrages d'eaux grises réalisés en 2019

Activités	Programmation	Réalisation	Taux de réalisation	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Latrines familiales	232	10 671	4599,57%	0	3660	60	6153	0	16	782	0
Ouvrages Eaux grises	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Bilan/programmation MHA (2019/2020)

Le tableau N°10 ci-dessus montre un taux élevé de réalisation de latrines familiales. Le taux de réalisation de latrines familiales très élevé qui ressorte dans ce tableau, s'explique par les interventions du Centre Carter à Maradi et celle des ONG dans le cadre d'urgence à Diffa dont leur programmation n'était pas disponible en début d'année.

2.1.2. Objectifs opérationnels n°12b-n°12d : Améliorer l'assainissement et l'hygiène des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie

Le bilan de la mise en œuvre de cette action au cours de l'année 2019 est présenté comme suit :

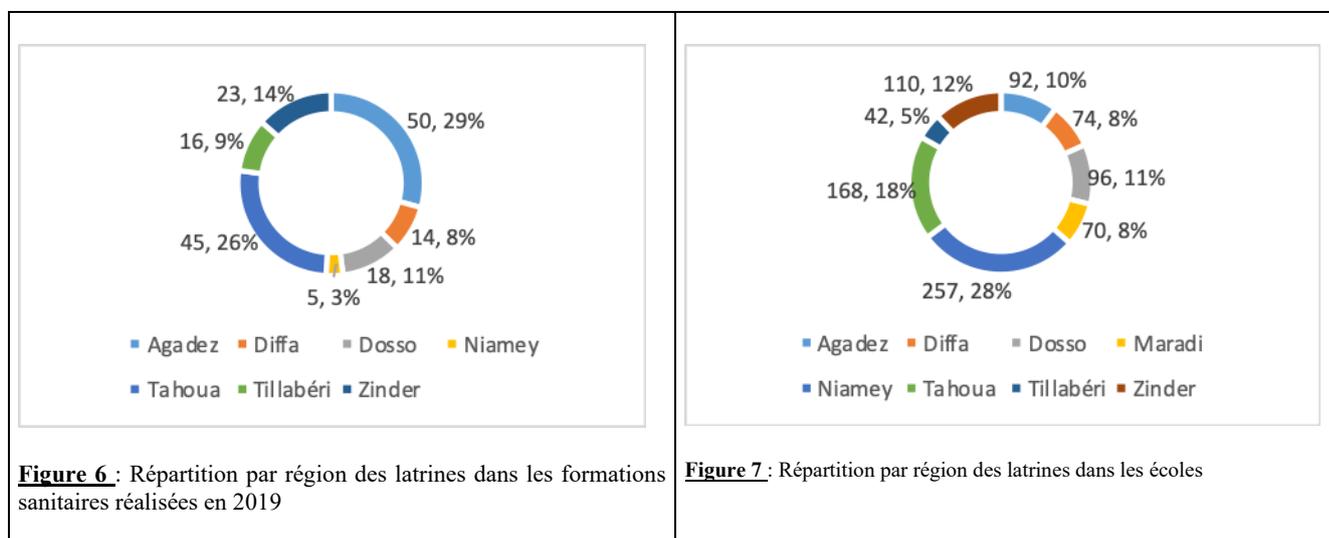
Tableau 11: Latrines dans les formations sanitaires, les établissements scolaires et les lieux publics réalisées en 2019

Activités	Programmation	Réalisation	Taux de réalisation
Latrines dans les formations sanitaires	143	171	119,58%
Latrines dans les établissements scolaires	1 121	909	81,09%
Latrines dans les lieux publics	505	86	17,03%
Total	1769	1166	65,91%

Source : Bilan/programmation MHA (2019/2020)

Le tableau N°11 fait ressortir un taux élevé de réalisation des latrines dans les formations sanitaires et dans les établissements scolaires. Quant à la réalisation des latrines dans les lieux publics, le taux est à 17,03%.

Les figures 7 et 8 suivantes montrent la répartition par région de ces réalisations.



La figure 7 montre qu'au niveau des formations sanitaires, la région d'Agadez présente le taux le plus élevé de réalisation de latrine (29%), suivies des régions de Tahoua (26%), Zinder (14%) et Dosso (11%).

Au niveau des établissements scolaires, comme l'indique la figure 8 la région de Niamey a réalisé 28% des latrines scolaires sur le total des latrines réalisées, suivie des régions de Tahoua (18%), Zinder (12%) et Dosso (11%).

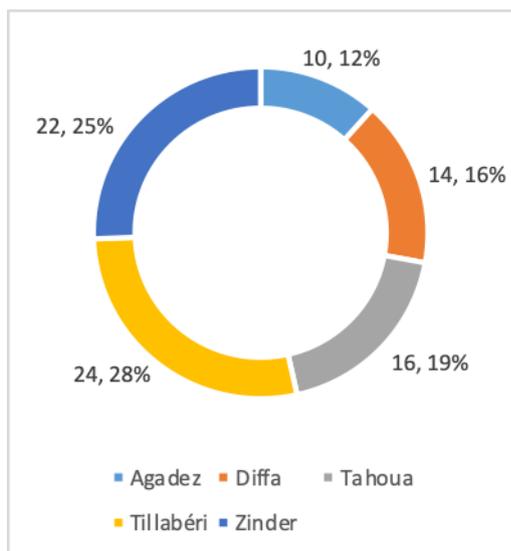


Figure 9 : Répartition par région des latrines des lieux publics réalisés en 2019

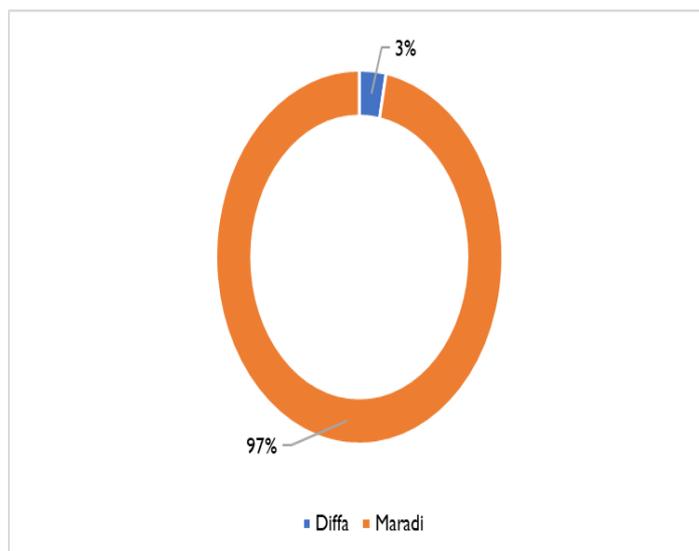


Figure 10 : Répartition par région des kits de lavages de mains produits en 2019

La figure 9 montre que la région de Tillabéri présente 28% des réalisations des latrines publiques, suivi des régions de Zinder et de Tahoua avec respectivement 25% et 19%.

Par ailleurs, il convient de noter que plusieurs activités ont été réalisées à savoir : la validation du Guide National de l'Assainissement, l'élaboration du Document de Politique National d'Hygiène et d'Assainissement (DPNHA) la vulgarisation du guide ATPC, l'étude sur le marketing de l'assainissement et l'étude sur l'identification des technologies à faible coût. Aussi, des études de construction de la deuxième STBV de la ville de Niamey ainsi que le schéma directeur d'assainissement de la ville de Niamey sont en cours de réalisation.

2.1.3. Objectif opérationnel n°12e : Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement

R1225 : La coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national sont satisfaisants

La Dotation de la Direction Générale de l'Assainissement en ressources humaines, matérielles, logistiques et financières, d'outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la coordination et le pilotage du sous-programme permet d'obtenir ce résultat. La mise en œuvre de cette action en 2019 a permis d'obtenir les produits présentés dans le tableau suivant :

Tableau 12: Produits liés au renforcement de capacité de la DGA en 2019

Produits	Produit obtenus
Ressources humaines affectées à la DGA	Deux (2) cadres et un (1) chauffeur
Ressources matérielles affectées DGA (ordinateurs, photocopieurs...)	0
Logistiques affectées à la DGA (véhicule)	1 véhicule neuf Hard-top dans le cadre du mécanisme commun de financement MCF

Produits	Produit obtenus
	PROSEHA
Formation des cadres (GAR sensible au genre)	1 session formation

Source : DGA/MHA, 2019

2.2. Situation des indicateurs du sous-programme « hygiène et assainissement »

L'état de réalisation des indicateurs est présenté dans le tableau ci-après. La situation désagrégée par région figure dans le rapport 2019 des indicateurs. La répartition de la population suivant les différents niveaux de services de l'assainissement figure également dans le rapport sur les indicateurs.

Tableau 13: Situation des indicateurs du sous-programme « Hygiène et Assainissement » au 31/12/2019

Code	Indicateurs	Unité		Valeur atteinte		Valeur cible 2019	Observations
				2018	2019		
IOS1201	Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	%	Milieu rural :	1,1	0,6	13,92	Source des données : Enquête auprès des ménages de l'INS.
			Milieu urbain :	19,6	26,5	21,25	
IOS1202	Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	%	Milieu rural :	7,3	1,3	29,16	
			Milieu urbain :	39,3	27,0	41,04	
IOS1203	Pourcentage de la population déféquant à l'air libre	%	Milieu rural :	82,2	89,9	59,11	
			Milieu urbain :	11,7	11,9	10,12	
IOS1204	Pourcentage des villages/ quartiers déclarés FDAL	%	Milieu rural :	6,7	9	35,22	Source des données : DGA/MHA
			Milieu urbain :	0	0	60	

Source : Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019

En 2019, le service optimum en milieu urbain a augmenté de 6,9 points passant de 19,6% en 2018 à 26,5% en 2019. Cette augmentation s'explique par la prise de conscience de la population en matière de changement de comportement, la réalisation des ouvrages d'assainissement et l'opérationnalisation effective de la STBV de la ville de Niamey. Cependant, ce service optimum en milieu rural en 2019 (0,6%) est près de 2 fois inférieur à celui obtenu en 2018 (1,1%). Cette situation est liée à l'augmentation de la croissance démographique, les conditions socioéconomiques des ménages, la diminution des investissements en milieu rural mais surtout à la difficulté de maintenir un service optimum en milieu rural.

Dans l'ensemble du pays ce service optimal a légèrement augmenté de 0,38 points passant de 4,10% en 2018 à 4,48% en 2019.

Les services basiques en milieu urbain et en milieu rural ont baissé, respectivement de 12,3 et de 6 points. La baisse de deux indicateurs a eu pour conséquence la baisse du service basique national de 7,3 points, passant de 12,5 en 2018 à 5,20% en 2019. Les raisons de cette baisse sont liées à l'augmentation de la croissance démographique, les conditions socioéconomiques des ménages et

un sous financement du secteur surtout en milieu rural, et quelque part à l'augmentation de taux d'accès optimum en milieu urbain.

Le taux de défécation à l'air libre en milieu rural augmenté de 7,7 points, passant de 82,2% en 2018 à 89,9% en 2019. Cependant, en milieu urbain, ce taux a légèrement augmenté de 0,2 points (11,7% en 2018 contre 11,9% en 2019). Au niveau national, ce taux a augmenté de 8,1 points passant de 70,8% en 2018 à 78,1% en 2019. Cette augmentation s'explique par la forte croissance démographique, le non-maintien du statut FDAL, le manque de suivi Post FDAL, de la durabilité des ouvrages, et surtout à cause des conditions socioéconomiques des ménages qui ne leurs permettent pas de réaliser des latrines durables.

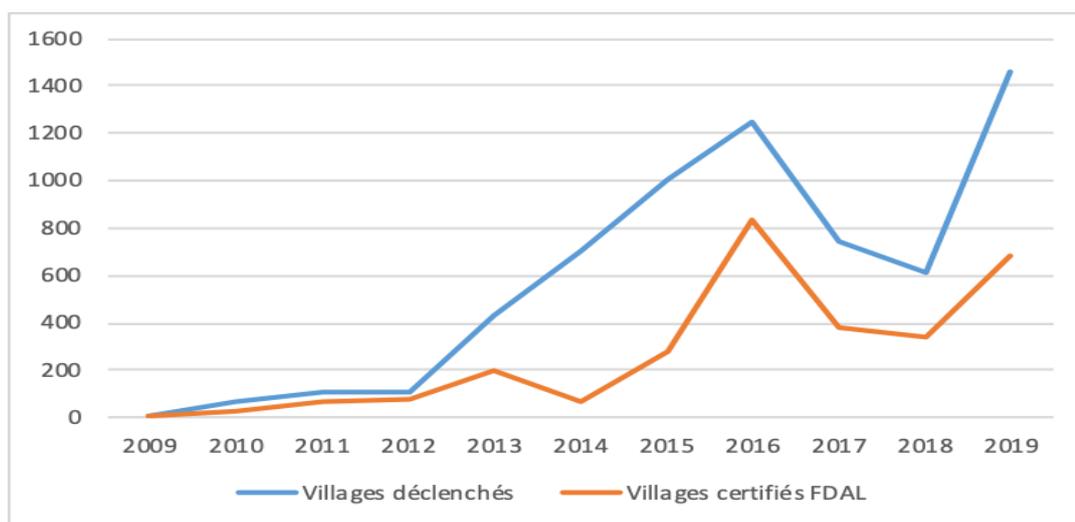
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ATPC, 1 463 villages ont été déclenchés, 679 villages ont été certifiés FDAL pour une population touchée (déclenchée) de 556 861 personnes en 2019 contre respectivement 615 villages déclenchés, 342 villages certifiés FADL pour une population touchée de 465 713 en 2018.

Tableau 14: Evolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	Taux en 2019
Villages déclenchés	10	65	106	112	434	700	1005	1243	742	615	1 463	6 495	19,07%
Villages certifiés FDAL	8	25	64	78	194	63	283	834	381	342	679	2 951	8,66%

Le tableau ci-dessus donne le cumul de 6 495 villages déclenchés et 2 951 villages certifiés FDAL de depuis l'introduction de l'ATPC en 2009 jusqu'en 2019. Le nombre des localités selon le RGPH/2012 est de 34 054 localités, soit respectivement un taux de 19,07% de villages déclenchés et 8,66 % de villages certifiés FDAL. Le taux des villages déclenchés est passé de 14,8% en 2018 à 19,07% en 2019. Celui des villages certifiés est quant à lui passé de 6,7% en 2018 à 8,66% en 2019. Cette performance est renforcée par la mise en œuvre de l'initiative Tahoua FDAL en cours qui a contribué à booster les données.

Figure 8: Graphiques comparés des villages déclenchés et certifiés FDAL



3. Sous-programme « Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau »

L'objectif du sous-programme est de permettre une gestion rationnelle et durable des ressources en eau à l'horizon 2030 à travers des dispositifs de suivi des ressources en eau et un inventaire global actualisé de ces ressources en eau à travers l'objectif opérationnel suivant : “*Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages*”. Le bilan des réalisations de l'année de 2019 de ce sous-programme est présenté ci-après :

3.1. Bilan de mise en œuvre des actions

3.1.1. Objectif opérationnel n°13 : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages

Les actions (au nombre de huit) de cet objectif opérationnel qui ont été exécutées en 2019 sont :

- A1301 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface ;
- A1302 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine ;
- A1303 : Création et fonctionnement d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement ;
- A1304 : Création/Renforcement du dispositif de l'évaluation et du suivi de la qualité des eaux ;
- A1305 : Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ;
- A1306A : Inventaire Exhaustif des Ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national ;
- A1307 : Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel ;
- A1308 : Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau.

Le bilan d'exécution de ces actions est présenté en 8 points correspondants chacun à des résultats attendus.

R1301 : Un réseau moderne de mesures des eaux de surface opérationnel est mis en place

Le dispositif de suivi des ressources en eau de surface a été renforcé au cours de l'année 2019 par l'installation de neuf (9) stations hydrométriques en raison de huit pour la région de Tahoua et une pour la région de Tillabéri. Ces appareils sont équipés d'un limnigraphe à mesures automatiques.

Ce réseau hydrométrique national (composé de 103 stations) permet de collecter des informations hydrologiques à différents points choisis pour leurs positionnements particuliers au niveau des différents sous-bassins versants du fleuve Niger et du bassin du lac Tchad.

Toutefois, Il ressort des dernières missions d'état des lieux effectuées en 2019, beaucoup de stations nécessitent de corrections ou des reprises de leurs emplacements du fait de l'érosion et de l'ensablement d'une part et d'autre part des actes de vandalisme.

Ainsi sur les 103 stations, 08 disposent d'un système d'observation automatique et 03 (Garbey Kourou et Bossey Bangou sur la Sirba ; et la station de Niamey sur le fleuve Niger) disposent chacune d'un dispositif de télétransmission des données en temps réel et peuvent être utilisées dans le cadre d'un système d'Alerte Précoce (SAP).

R1302 : Un réseau piézométrique optimal est mis en place et permet l'évaluation correcte des ressources en eau souterraine

Dans le souci de renforcer le réseau national de suivi, il a été réalisé 34 nouveaux piézomètres (18 dans la région d'Agadez, 10 dans la région de Tahoua et 6 dans la région de Tillabéri) dont 26 sont équipés de dispositifs d'enregistrement automatiques pour assurer un suivi continu de la ressource en eau.

Par ailleurs, 1 station du Réseau Mondial de Mesure des Isotopes dans les Précipitations (GNIP) a été également installée à Diffa pour contribuer à l'amélioration des connaissances des ressources en eau pour une gestion durable de l'eau.

R1303 : Un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement est mis en place et fonctionnel au niveau central

L'Observatoire de l'Eau et de l'Environnement n'est pas encore mis en place. Les réflexions sur les modalités de son fonctionnement sont en cours.

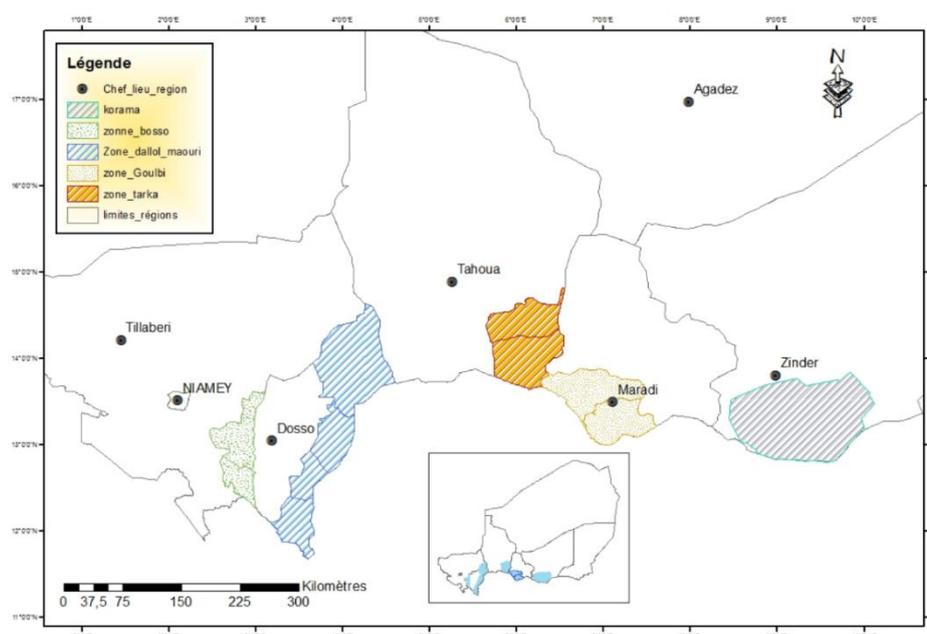
R1304 : Un réseau de base permettant l'évaluation correcte et le suivi de la qualité des eaux est opérationnel

Neuf missions de suivi de la qualité de l'eau ont été réalisées en 2019 dont 1 à Diffa, 3 à Dosso, 3 à Tillabéri et 2 à Zinder.

R1305 : Le fonctionnement hydrologique des bassins, sous bassins et aquifères est connu en corrélation avec l'évolution des états des eaux de surface et souterraine

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 du PANGIRE « Amélioration des connaissances sur les ressources en eau », cinq (5) des 15 sous bassins font l'objet de suivis pour mieux caractériser leur fonctionnement hydrologique et comprendre la dynamique et l'évaluation des potentiels hydriques pour l'irrigation. Cela en vue de mettre en place des mécanismes de gestion rationnelle des eaux et de fournir aux usagers des informations fiables sur l'évolution des ressources en eau. La figure ci-dessous donne les sous bassins concernés.

Figure : Carte des sous bassins dont les nappes alluviales sont suivies



Les données de suivi quantitatif et qualitatif de ces nappes sont gérées avec le « Système Informatisé de Suivi des Nappes Alluviales, SISNA » développé par le MH/A et permettant de générer les indicateurs pouvant servir d'outils d'orientation et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs GIRE.

R1306 A : Les ressources en eau et les infrastructures d'assainissement sont inventoriées

L'Inventaire général des ressources en eau et des infrastructures d'assainissement est conditionné par la mise en place du SISEAN. L'opérationnalisation du SISEAN est encadrée par l'ANSI. Le SISEAN sera alimenté par les résultats des différents PLEA qui seront réalisés au sein des différentes communes.

R1307 : Les besoins en eau optimaux du secteur minier sont évalués

Le secteur minier en particulier celui de l'uranium est en récession depuis quelques années. Par contre, les besoins en eau de l'industrie pétrolière semblent prendre de l'ampleur et cela atteindra son optimum après la mise en marche du pipeline Bénin-Niger.

Dans le cadre de l'élaboration du PANGIRE, une étude thématique sur l'analyse de la demande en eau et son évolution (Rapport thématique n°4) a été réalisée et a présenté les besoins en eau de tous les secteurs jusqu'à l'horizon 2025 selon deux scénarii (économique et de confort). Le tableau montre la simulation quinquennale des besoins à l'horizon 2025 par sous-secteur économique (scénarii économiques et de confort).

Tableau 15: Evolution des besoins annuels totaux sur la période 2015-2025 sous-secteur économique

Evolution des besoins annuels totaux (AEP, industriels, agricoles pastoraux (en millions m ³))							
Typologie	Scénario économique				Scénario de confort		
	2015	% vs 2015	2020	2025	2015	2020	2025
AEP du milieu rural	88,6	7,2	106,5	128,3	147,7	177,5	213,8
AEP (SPEN/SEEN)	82,5	6,7	102,1	125	82,7	104,4	129,7
Eau à usage industriel	33,3	2,7	40,4	48,8	33,3	40,4	48,8
Eau rizicole	543,8	44,3	643,8	744	543,8	643,8	744
Eau maraîchère	273,2	22,2	322	372	273,2	322	372
Eau pastorale	207	16,8	237	271	207	237	271
Total	1228,4	100	1451,8	1689,1	1287,7	1525,1	1779,3

Source : Rapport °4/PANGIRE/MHA/2016

R1308 : Le Schéma Directeur de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau est actualisé

Le Schéma Directeur de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau actualisé est disponible.

3.2. Situation des indicateurs du sous-programme « connaissance, protection et suivi des ressources en eau »

Conformément aux principes de l'approche GIRE universellement admise, le Niger a élaboré et adopté depuis 2000, son Schéma Directeur d'Aménagement et de Mise en Valeur des ressources en eau et le territoire national est subdivisé en sept (7) Unités de Gestion des Eaux (UGE). Ce sont des espaces géographiques assez vastes et constitués le plus souvent de plusieurs entités hydrologiques.

Ainsi, tirant les leçons des expériences pilotes d'opérationnalisation de la GIRE au niveau national et de la sous-région ouest Africaine, l'option retenue pour la première phase du PANGIRE est l'approche par sous bassins, qui correspondent à :

- Des zones géographiques assez homogènes et où les populations perçoivent déjà les réalités de partage de la ressource pour les multiples usages ;
- Des zones où la compétition dans l'accès aux ressources en eau est de plus en plus prononcée soit du fait des facteurs locaux ou transfrontière.
- Des zones où des fortes pressions sont exercées sur les ressources en eau.

Quinze (15) sous bassins sont ainsi identifiés comme prioritaires pour l'horizon du PANGIRE (2017-2030).

Au 31 décembre 2019, cinq (5) plans d'actions ou SDAGE des sous bassins ont été élaborés et concernent les sous bassins de la Mékrou dans les régions de Tillabery et Dosso, de Dallol Maouri dans la Région de Dosso, de la Basse Vallée de la Tarka dans la Région de Tahoua, du Goulbi N Maradi dans la Région de Maradi et de la Korama dans la Région de Zinder.

La mise en œuvre de ces SDAGE à travers la création et l'installation des organes GIRE, est en cours dans trois (3) sous bassins, à savoir Dallol Maouri dans la Région de Dosso, Goulbi N Maradi dans la Région de Maradi et Korama dans la Région de Zinder.

En perspective, cette action s'étendra en 2020, dans trois (3) autres sous bassins : (i) Mékrou dans les régions de Tillabery et Dosso, (ii) Basse Vallée de la Tarka et (iii) Maggia dans la Région de Tahoua.

4. Sous-programme « Gouvernance »

L'objectif de ce sous-programme est à l'horizon 2030, d'améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD Cibles 6a & 6b). Cet objectif se réalise à travers trois objectifs opérationnels à savoir : (i) l'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur, (ii) l'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur, et (iii) Soutenir la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH.

Le bilan de la mise en œuvre des actions de ce sous-programme au cours de l'année 2019 est présenté comme suit :

4.1. Bilan de mise en œuvre des actions

4.1.1. Objectif opérationnel N°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur

Neuf (09) actions de cet objectif opérationnel ont été mise en œuvre au cours de l'année 2018. Ces actions sont :

- A1401 : Elaboration des documents de management et de planification interne ;
- A1402 : Mobilisation de consultants pour l'appui à la formulation de la politique de l'eau ;
- A1403 : Mise à jour du guide du service public de l'eau en fonction des nouvelles orientations ;
- A1404 : Diffusion des listes de priorités (programmations) retenues aux différents niveaux ;
- A1405 : Vulgarisation des guides BPO et DPPD ;
- A1406 : Elaboration puis mis en œuvre du plan de formation ;
- A1407 : Elaboration du manuel de procédures interne au MHA ;
- A1408 : Incorporation d'un budget adéquat pour le MHA pour le fonctionnement ;
- A1409 : Assistance Technique spécialisée recrutée.

Le bilan d'exécution de ces actions est présenté en neuf (09) points correspondants chacun à des résultats attendus.

R1401 : Le MHA a développé les outils et méthodes de gestion

L'élaboration des documents de management et planification vise à doter le MH/A de documents de planification et de procédures permettant de renforcer l'efficacité de l'action du Ministère et de mieux mettre en œuvre son Projet d'Appui Institutionnel qui vise généralement le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et administratives du MH/A afin qu'il puisse assurer un leadership efficace et durable sur le développement du secteur.

Au cours de l'année 2019, le MHA a élaboré le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses pour la période 2020-2022, le Projet Annuel de Performance de l'année 2020, le Plan de passation des marchés de 2020, le Plan d'Actions Annuel de 2020 du MCF/PROSEHA.

R1402 : La politique de l'eau approuvée

Le processus d'actualisation de la Politique de l'eau basée sur les engagements internationaux du Niger, notamment les ODD, commencé en 2018 avec l'élaboration des TDR pour la mobilisation de consultants pour l'appui à la formulation de cette dernière, suit son cours avec le recrutement du consultant.

R1403 : Révision du guide du service public de l'eau

Le processus de révision du guide des Services Publics de l'Eau a pris fin en 2019 avec la validation du nouveau guide.

R1404 : Programmation diffusée aux différents niveaux (communal, régional et central)

Le MHA a validé en janvier 2020, la programmation de l'année 2020 comportant des listings des ouvrages à réaliser et des villages bénéficiaires. Ces programmations ont fait l'objet de diffusion au niveau régional lors des réunions Clusters qui regroupent les acteurs sectoriels provenant des communes, des départements et de la région. Après la validation de la consolidation, cette programmation a fait l'objet de partage au niveau du MH/A (central et régional) et va faire l'objet de partage au niveau de l'association des municipalités du Niger et l'association des régions du Niger.

R1405 : Guides BPO et DPPD diffusés

Après la validation du guide d'élaboration du budget programme par objectif MHA en 2017, un consultant a été recruté à travers le contrat avec le cabinet GFA pour appuyer le MHA à informatiser l'application du BPO. Une première mission a été effectuée en 2018 au cours de laquelle le consultant a analysé le guide BPO afin d'établir une note sur l'analyse de l'application informatique du BPO. Cette mission a été sanctionnée par un rapport.

Concernant le DPPD 2020-2022, le document a été élaboré et transmis au Ministère des Finances. Ce document est assorti du Projet Annuel de Performances 2020 adopté par l'Assemblée Nationale comme Loi des Finances. Ce processus est conduit sous la supervision des Ministères des Finances et du Plan.

R1406 : Plans de formation et de carrière élaborés et mis en œuvre

Le plan de gestion des carrières et le plan de formation triennal pour la période 2020-2022 sont en cours d'élaboration.

R1407 : Manuel de procédures internes en place

Document essentiel à la structuration du fonctionnement interne du MH/A, ce manuel devra contenir tous les aspects de procédures internes (procédures RH : congés, formation ; procédure en équipement : formalisation des demandes, suivi, traitement ; procédures en matière de marchés publics ; procédures comptables ; procédures de communication interne ; procédures de communication externe, etc.). Les experts retenus pour l'élaboration du manuel de procédures internes ont déposé le document provisoire pour observations et amendement par les membres du comité technique.

La validation du document final a eu lieu du 25 au 26 avril 2019 à Niamey.

Un atelier de dissémination du manuel des Procédures Internes suivi d'une formation sur le changement climatique et déontologie des outils et des méthodes de fonctionnement de l'administration publique s'est tenu à Niamey du 23 au 24 décembre 2019.

R1408 : Un MHA apte à assumer ses fonctions régaliennes

L'inscription budgétaire dans la Loi de Finances 2019 pour le fonctionnement contribue à l'atteinte de ce résultat. En effet, ce budget s'élève à 357 146 056 FCFA et représente **0,58%** du budget sectoriel. Ce Montant ne permet pas de couvrir les besoins de fonctionnement du MHA.

R1409 : Le management basé sur les résultats est en place au MHA

Le PROSEHA prévoit d'atteindre ce résultat par le recrutement d'une assistance technique spécialisée au MHA conformément au PAI par : (i) la mise en place une Assistance Technique auprès du Secrétariat Général spécialisée sur le management interne des administrations et sur la GAR, (ii) la formation des agents des structures centrales et régionales aux principes de la GAR , (iii) la mise en place d'un coaching personnalisé pour les directeurs et les managers des structures centrales et (iv) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des DRHA/DDHA.

4.1.2. Objectif opérationnel N°14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur

Au cours de l'année 2019, 5 actions de cet objectif opérationnel ont été mises en œuvre à savoir :

- A1410 : Tenue d'ateliers et réunions ;
- A1411 : Rendre fonctionnel le système d'information et de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement au Niger (SISEAN) ;
- A1413 : Elaboration d'une stratégie par région en assurant que les fonctions régaliennes soient diffusées ;
- A1414 : Prestation de service définie, contractualisation mis en place, campagne de formation ;
- A1415 : Mise en place d'un plan de formation et exécution de la formation ;

Le bilan d'exécution de ces actions est présenté en 5 points correspondants chacun à des résultats attendus.

R1410 : Outils de coordination en place

La tenue d'ateliers et de réunions vise à renforcer le leadership sectoriel du MH/A et la coordination des parties prenantes du secteur. Le PAI du MHA a prévu dans ce cadre la tenue des revues sectorielles annuelles, les réunions du cadre de concertation Etat/PTF et celle du cadre de concertation Etat/ONG ainsi qu'un appui au cadre de concertation sur la GIRE.

Le bilan de la tenue d'ateliers et réunions se présente comme suit : (i) 1 revue annuelle sectorielle annuelle, (ii) 4 réunions du cadre de concertation Etat/PTF, (iii) 3 réunions du cadre de concertation Etat/ONG.

Par ailleurs, la recherche de l'efficacité de tous les financements sectoriels tant intérieurs qu'extérieurs, d'une part et la volonté d'un développement équitable de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement d'autre part, ont constitué les raisons majeures de la mise en place et de l'opérationnalisation d'un Mécanisme Commun de Financement (MCF) pour le PROSEHA. Ce mécanisme répond à l'ambition de profiter des avantages de mobilisation des financements avec un instrument de financement commun ayant toutes les garanties d'efficacité du mécanisme d'exécution de la dépense, de sécurisation des fonds et de responsabilisation des acteurs de la chaîne de dépenses.

R1411 : Dispositif de suivi-évaluation en place

L'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PROSEHA a permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

- la mise en place d'une organisation institutionnelle (organes de pilotage et technique) pour le pilotage et le suivi du PROSEHA aux niveaux national, régional et communal ;
- la prise de deux arrêtés portant création du comité de pilotage et du comité technique central
- l'opérationnalisation de l'ensemble des outils et procédures conçus tant pour l'alimentation du dispositif, pour le rapportage que la diffusion des informations. Pour cela, un manuel opérationnel de suivi-évaluation a été élaboré et décrit les mécanismes opérationnels de Suivi & Evaluation (S&E) du PROSEHA notamment pour renforcer le système de routine de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations sectorielles. Ces mécanismes comprennent les différents domaines programmatiques faisant objet de suivi, les indicateurs priorités et autres besoins d'informations décisionnelles, les méthodes de collecte et d'analyse de données et le circuit des données. Il met également en relief le rôle des intervenants et partenaires dans la mise en œuvre du S&E du PROSEHA. Sur le plan de la structuration, le dispositif opérationnel de S&E est constitué de trois (3) niveaux (national, régional et communal) qui tous devront être pleinement fonctionnels pour assurer sa performance optimale dans la production, le traitement, la validation et la diffusion des informations sectorielles.
- les indicateurs du PROSEHA rendus opérationnels après l'établissement de leur situation de référence (enquête INS 2018) et l'établissement de leurs cibles et qui peuvent être mieux renseignés du fait de l'existence des outils et procédures de collecte, de traitement et d'analyse des données ;
- la définition d'une architecture cible pour le développement du nouveau Système d'Intégré de Suivi-évaluation sur l'Eau et l'Assainissement au Niger (SISEAN). Cette architecture a été mise au point après un audit technique du SISEAN actuel ;
- L'analyse fonctionnelle détaillée (conceptions générales et détaillées) du nouveau SISEAN a été réalisée.

Par ailleurs, une tournée de suivi-évaluation a été réalisée dans les régions. Cette tournée a permis dans un premier temps de renforcer les capacités des régions dans l'utilisation des outils de collecte et de remontée des données. Dans un second temps, ces missions ont permis d'aider les directions régionales à faire le bilan des réalisations et d'analyser les écarts enregistrés. Enfin, cette mission a permis de vérifier l'effectivité des réalisations sur la base d'un échantillon tiré de façon aléatoire à partir des listings présentés par les DRHA.

R1413 : Le dispositif de coordination régionale renforcé

L'élaboration d'une stratégie par région en assurant que les fonctions régaliennes soient diffusées, participe à l'atteinte de ce résultat. Cette stratégie est essentielle dans le contexte de transfert de compétences et ressources aux collectivités territoriales qui va nécessiter la mise en place d'une coordination régionale. Ce nouveau contexte implique pour les DRHA et les DDHA (surtout) d'améliorer la gouvernance régionale et leur capacité à intervenir sur tout le territoire pour répondre aux besoins des collectivités et pour assumer leur fonction régionale de représentant déconcentré du MH/A.

En 2019, 61 réunions clusters ont été tenues au niveau régional dont, Agadez : 2 ; Diffa : 26, Dosso : 2, Maradi : 12 ; Niamey : 5 ; Tahoua : 2 ; Tillabéri : 8 et Zinder : 4.

Par ailleurs, toutes les régions ont tenu deux réunions de CREA chacune, soit seize réunions au total.

R1414 : L'appui à la MOCT est effectif dans toutes les communes et conseils régionaux à la fin de la phase 1

Les DRHA, et les DDHA appuient les communes et les conseils régionaux dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre de la délégation et le suivi de la gestion des ouvrages, le recrutement des bureaux d'études pour l'élaboration/actualisation des PLEA, le recrutement des agents des SMEA etc. Le bilan de mise en œuvre de cette action se présente comme suit :

Tableau 16: Résultat de l'appui à la MOCT

Activités	Programmation	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Réalizations des régions							
				AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER
Elaboration de nouveaux PLEA	107	101	94,39	5	0	23	14	3	36	5	15
Actualisation de PLEA existants	0	5		0	0	0	0	0	0	5	0
Mise en gestion délégués des AEP	113	213	188,50	0	46	0	52	0	13	98	4

Source : MHA, Rapport Bilan 2019

Au 31 décembre 2019, **206** Communes disposent de PLEA ce qui représente **77,44%** du nombre total des communes (266). Le tableau 18 ci-dessous indique la répartition des PLEA par région.

Tableau 17: Répartition des PLEA par région au 31 décembre 2019

REGION	Nombre de communes	Existence de PLEA	
		Nombre	Pourcentage (%)
Agadez	15	5	33,33
Diffa	12	12	100
Dosso	43	42	97,67
Maradi	47	47	100
Niamey	5	5	100
Tahoua	44	40	90,91
Tillabéri	45	12	26,67
Zinder	55	42	76,36
Total	266	205	77,44

Source : MHA, rapport indicateurs 2019

Ce tableau montre des faibles taux de réalisation des PLEA dans les régions de Tillabéri (26,67%) et d'Agadez (33,33%). Par contre toutes les communes des régions de Dosso, de Maradi disposent d'un PLEA. La cible n'est pas atteinte à cause du retard accusé par le démarrage des activités des bureaux d'étude.

Tableau 1819: Répartition des agents « eau et assainissement » par région au 31 décembre 2019

Régions	Nombre de communes	Existence d'Agents EHA
Agadez	15	1
Diffa	12	0
Dosso	43	5
Maradi	47	16
Niamey	5	0
Tahoua	44	8
Tillabéri	45	3
Zinder	55	5
Total	266	38

Source : MHA, rapport indicateurs 2019

On note l'existence de 38 agents eau et assainissement dans 38 communes au niveau de 6 régions comme indiqué dans le tableau N°19 ci-dessous.

En comparant le nombre d'agent EHA par rapport au nombre de commune, on remarque qu'il y a une très faible couverture par rapport au soutien technique apporté. Cette situation s'explique par le manque de moyens humains et financiers des collectivités territoriales.

R1415 : Formation continue des agents communaux SMEA effectuée

En 2019, des agents communaux ont bénéficié, dans le cadre de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale, de l'assistance-conseil des services centraux et déconcentrés du MHA et des appuis/assistances techniques des partenaires techniques et financiers.

4.1.3. Objectif opérationnel N°14c : Soutenir la société civile pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH

L'assistance technique et financière aux organisations de la société civile pour la protection et la défense des citoyens et usagers est la seule action de cet objectif opérationnel. Le résultat attendu de cette action est : La société civile est apte à assurer efficacement la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH.

4.2. Situation des indicateurs du sous-programme « gouvernance »

Le tableau ci-dessous présente la situation des indicateurs du sous-programme au 31 décembre 2019. La situation désagrégée figure dans le rapport 2019 des indicateurs.

Tableau 20: Situation des indicateurs du sous-programme « gouvernance » au 31/12/2019

Code	Indicateurs	Unité	Valeur atteinte		Valeur cible 2019	Observations
			2018	2019		
I0G1101	Taux de mobilisation des financements pour la phase 1	%	21	26	64	

Code	Indicateurs	Unité	Valeur atteinte		Valeur cible 2019	Observations
			2018	2019		
IOS1401	Taux d'exécution financière du BPO	%	NA	NA	80%	BPO 2018-2020 non élaboré
IOS1403	Proportion des communes avec un cadre de concertation impliquant les usagers	%	24	29	28	
IOS1404	Proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA	%	16	22	35	
IOS1405	Proportion des réseaux (AEPS, AEPMV, PEA) gérés par délégation	%	72	76	ND	

Source : Rapport annuel sur les indicateurs 2019

➤ Taux de mobilisation des financements- de la phase 1 (2016 – 2020)

Le tableau suivant présente les financements acquis dans le cadre de la mise en œuvre du PROSEHA sur la période 2016-2019. La situation des financements acquis a augmenté avec l'apport des partenaires dans le cadre du Programme de Développement d'Urgence du G5 SAHEL (Alliance Sahel) en 2019 de 62 306 328 254 F CFA non encore reparté en sous-programmes. Le besoin financier de la phase 1 du PROSEHA s'élève à 1 098 000 000 000 FCFA.

Il en découle au 31 décembre 2019 un taux de mobilisation de 26% contre 21% en fin 2018, soit une augmentation de 5%.

Tableau 21: Situation des financements mobilisés pour la phase 1 au 31/12/2019

Sous programmes	Budget Phase 1 PROSEHA 2016-2020	Montant acquis 2016-2020	Taux de mobilisation	Montant à rechercher
Total	1 098 000 000 000	290 749 568 840	26%	807 250 431 160

Source: DEP/MHA, 2019

➤ Taux d'exécution du BPO

Le taux d'exécution du BPO n'a pas été déterminé car le BPO pour la période 2019-2021 n'a pas été élaboré.

➤ Proportion des communes avec un cadre de concertation impliquant les usagers

Ainsi sur les 266 communes que compte le pays 103 ont un cadre de concertation impliquant les usagers, soit un taux de 39% contre 24% en 2018. Cet indicateur a augmenté de 15%. Il doit être fonctionnel avec au moins la tenue d'une réunion par an.

➤ **Proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA**

Les critères suivants sont retenus pour assurer une gestion satisfaisante des services publics AEPHA d'une commune (voir tableau n° 7.1 du PROSEHA adopté) :

- existence d'un cadre de concertation impliquant les usagers de la commune;
- existence d'un plan local de l'eau et de l'assainissement (PLEA) de la commune;
- existence d'un agent communal Eau et Assainissement;
- 100% de systèmes d'AEP de la commune sont en gestion déléguée.

Une commune est jugée assurer une gestion satisfaisante des services publics AEPHA lorsqu'elle remplit au moins trois des quatre (3/4) critères. Ainsi sur les 266 communes que compte le pays 58 (contre 35 en 2018) communes remplissent au moins trois des quatre critères ci-dessus indiqués, soit une proportion de 22% (contre 13% en 2018).

Le nombre des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics a fortement augmenté entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à la création de plus de cadre de concertation (66 cadres communaux cumulés en 2018 contre 103 en 2019) et de plus de réalisation des PLEA (125 PLEA cumulés en 2018 contre 206 en 2019).

➤ **Proportion des réseaux (AEPS, AEPMV, PEA) gérés par délégation**

Le nombre des communes avec 100% AEP en gestion déléguée est de 104 en 2019 contre 119 en 2018.

5. Sous-programme « Hydraulique pastorale »

Pour la période 2016-2030, le sous-programme de l'Hydraulique Pastorale vise globalement à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale. Cet objectif se réalise à travers sept (7) objectifs opérationnels dont le bilan de mise en œuvre des actions se présente comme suit :

5.1. Bilan de mise en œuvre des actions

5.1.1. Objectif opérationnel n°21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel s'est traduite par la mise à jour de l'inventaire des ouvrages d'hydraulique pastorale dans le référentiel des ouvrages listés et actualisé chaque année. Cette mise à jour donne une orientation sur les investissements futurs en Hydraulique Pastorale.

R2102 : Une mise à jour de l'inventaire continu est assurée

En 2019, le référentiel des ouvrages hydrauliques a été mis à jour à partir du listing des réalisations des puits cimentés pastoraux (PCP) et des stations de pompage pastorales (SPP). Dans le cadre de l'élaboration des PLEA, des inventaires ont été réalisés et doivent être valorisés pour la mise à jour.

5.1.2. Objectif opérationnel n°21b : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface

En 2019, on note la réalisation de trente (30) nouveaux seuils d'épandage et la réhabilitation de dix (10) anciens seuils. Il y a eu aussi l'aménagement de trois (3) mares.

R2105 : Des préoccupations pastorales dans l'aménagement du territoire sont intégrées

Le processus d'élaboration d'une politique nationale sur le Foncier au Niger est toujours en cours.

R2106 : La mobilité pastorale est sécurisée

En 2019, dans le cadre de la sécurisation de la mobilité pastorale, 10 117 Km de couloirs de passage ont été balisés et sécurisés. Par ailleurs 101 600 ha d'aires de pâturage et enclaves pastorales ont été sécurisées.

5.1.3. Objectif opérationnel n°21c : Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale

Au cours de l'année 2019, 180 accords sociaux ont été obtenus dans le cadre de l'implantation et de réalisation des ouvrages d'Hydraulique pastorale tout type confondu.

R2107 : L'implantation concertée et inclusive des nouveaux ouvrages hydrauliques en milieu pastoral est institutionnalisée

L'arrêté conjoint N°0068/MHA/MEL, du 05 octobre 2015, fixant les normes et les critères d'implantation des points d'eau pastoraux et des articles 15 et 16 de l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme ont été respectés en 2019.

5.1.4. Objectif opérationnel n°21d : Optimiser la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel s'est traduite par la mise en place de 180 Comités de Gestion des Points d'Eau Pastoraux dont 20 d'entre eux ont reçu la formation sur la gestion efficace, la pérennisation, l'hygiène et l'assainissement autour de ces points d'eau.

R2108 : La gestion responsable des points d'eau pastoraux par les parties prenantes et les collectivités au premier chef est promue

33 systèmes ont été mis en gestion déléguée sur une programmation de 6 systèmes en 2019, soit un taux de réalisation de plus de 100%.

5.1.5. Objectif opérationnel n°21e : Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral

Les actions menées au cours de l'année 2019 dans le cadre de cet objectif portent sur :

- la réalisation de 112 puits cimentés pastoraux (PCP) y compris les activités d'intermédiation sociale ; le suivi, le contrôle et la supervision des travaux;
- la réalisation de 18 stations de pompage pastorales (SPP) y compris les activités d'intermédiation sociale ; le suivi, le contrôle et la supervision ;
- la réhabilitation de 39 ouvrages pastoraux.

R2109 : La qualité de l'eau en milieu pastoral est préservée

Tous les ouvrages réalisés ou réhabilités en zone pastorale sont soumis au contrôle de qualité des eaux (analyse physico-chimique et bactériologique).

5.1.6. Objectif opérationnel n°21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale

Le tableau suivant présente le bilan physique des réalisations et des réhabilitations des PCP et des SPP en 2019.

Tableau 22: Réalisation et réhabilitation des PCP et SPP en 2019

Intitulé	Exécution physique globale			REGIONS							
	Prévision (a)	Réalisation (b)	Taux (%) c=b*100/a	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Réalisation d'infrastructures AEP											
Puits cimentés pastoraux	195	112	57,44%	6	58	7	10	0	3	0	28
Stations de Pompage Pastorales (SPP)	18	18	100,00%	10	7	0	0	0	1	0	0
Extensions SPP (nouvelles BF)	0	9		2	0	0	0	0	1	0	6
EqPEM réalisés	303	225	74,26%	44	115	7	10	0	9	0	40
Nombre de nouveaux UBT	303 000	225 000		44 000	115 000	7 000	10 000	0	9 000	0	40 000

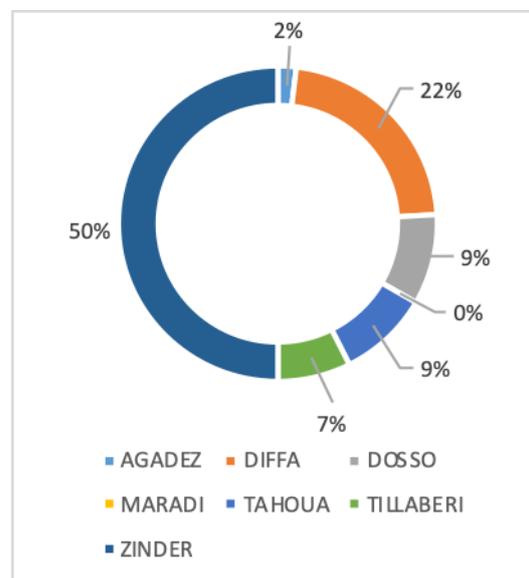
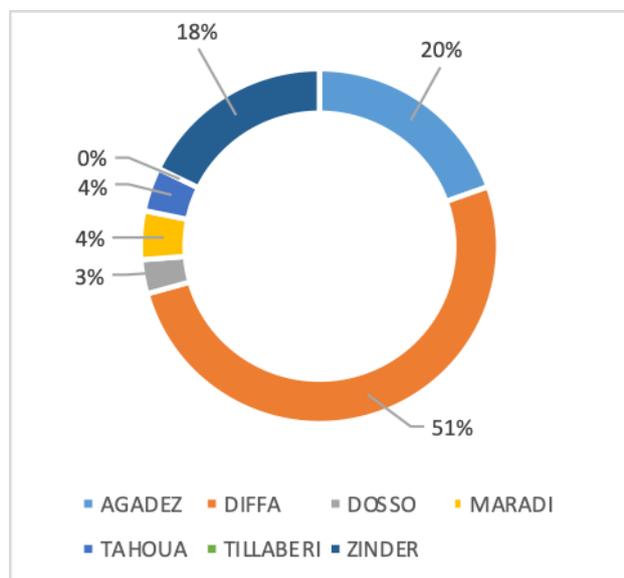
Intitulé	Exécution physique globale			REGIONS							
	Prévision (a)	Réalisation (b)	Taux (%) c=b*100/a	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Nouveaux ménages desservies	7800	5625	72,12%	1100	2875	175	250	0	225	0	1000
Réhabilitation d'infrastructures AEP											
Puits cimentés (pastoraux)	12	29	241,67%	0	12	5	0		4	1	7
Stations de Pompage Pastorales (SPP)	4	10	250,00%	0	0	0	0		1	4	5
Autres interventions	46			1	0		0		0		0
EqPEM réhabilités	46	54	117,39%	1	12	5	0	0	5	4	27
Nombre d'UBT (service rétabli)	46 000	54 000	117,39%	1 000	12 000	5 000	0	0	5 000	4 000	27 000

Source : DGH/MHA, Bilan 2019

Le faible niveau d'atteinte des objectifs est dû à l'insuffisance de financements du sous-programme.

Figure 9 : Répartition par région des EqPEM pastoraux réalisés en 2019

Figure 10 : Répartition par région des EqPEM pastoraux réhabilités en 2019



Source : DGH/MHA Bilan 2019

Globalement, l'avancement de ces actions sur la période 2016-2019 est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 23: PCP et SPP réalisés et réhabilités sur la période 2016-2019

	2016	2017	2018	2019	2016-2019	Cibles 2016-2020	% Réalisation de la cible
Réalisation d'infrastructures AEP							
Puits cimentés pastoraux	86	50	39	112	287	2 200	13,05
SPP	14	13	17	18	62	470	13,19
Extensions SPP (nouvelles BF)	1	4	5	9	19	/	/
Nouveaux EqPEM	101	123	178	225	627	/	/
Réhabilitation d'infrastructures AEP							
Puits cimentés pastoraux	44	12	82	29	167	/	/
SPP	1	5	7	10	23	/	/
EqPEM réhabilités	45	20	92	54	211	315	67

Source : DGH/MHA, Bilan 2019

Les tableaux ci-après montrent que les taux de réalisation par rapport à la cible de 2020 des PCP et des SPP sont respectivement 13,05% et 13,19%

Tableau 24: Taux de réalisation de la cible de 2020 en termes de PCP

Régions	2016	2017	2018	2019	2016-2019	Cible 2020	% réalisation cible 2020
Agadez	0	8	12	6	26	600	4,33%
Diffa	31	8	3	58	100	600	16,66%
Dosso	14	13	2	7	36	60	60%
Maradi	18	4	10	10	42	240	17,5%
Niamey	0	0	0	0	0	0	
Tahoua	12	14	4	3	33	200	16,5%
Tillabéry	5	0	1	0	6	300	2,00%
Zinder	6	3	7	28	44	200	22,00%
Total	86	50	39	112	287	2200	13,05%

Source : MHA, Bilans 2016, 2017, 2018 et 2019 consolidés/validés

Au vu des résultats du tableau 25, il est établi que la cible 2020 ne sera pas atteinte. Cette contreperformance s'explique en grande partie par le manque du financement du sous-secteur de l'hydraulique pastorale.

Tableau 25: Taux de réalisation de la cible de 2020 en termes de SPP

Régions	2016	2017	2018	2019	2016-2019	Cible 2020	% réalisation cible 2020
Agadez	12	9	6	10	37	90	41,11%
Diffa	0	0	3	7	10	100	10,00%
Dosso	0	0	1	0	1	40	2,50%

Maradi	0	0	2	0	2	40	5,00%
Niamey	0	0	0	0	0	0	
Tahoua	1	2	4	1	8	80	10%
Tillabéry	1	2	1	0	4	40	10,00%
Zinder	0	0	0	0	0	80	0,00%
Total	14	13	17	18	62	470	13,19%

Source : DGH/MHA, Bilans 2016, 2017, 2018 et 2019 consolidés/validés

Les résultats en termes de nouveaux équivalents points d'eau pastoraux pour une prise en charge de 627 000 UBT sont présentés dans la figure ci-dessous :

Les réalisations cumulées de 2016 à 2019 des SPP et des puits cimentés pastoraux, totalisant 627 Equivalents points d'eau pastoraux représentent 57,67% du total des programmations qui est de l'ordre de 1 087 éqPEM.

Cette contreperformance s'explique en grande partie par le manque du financement du sous-secteur de l'hydraulique pastorale.

5.2. Situation des indicateurs du sous-programme « hydraulique pastorale »

Le tableau ci-dessous présente la situation des indicateurs du sous-programme au 31 décembre 2019. La situation désagrégée figure dans le rapport 2019 des indicateurs.

Tableau 26: Situation des indicateurs du sous-programme « hydraulique pastorale » au 31/12/2019

Code	Indicateurs	Unité	Valeur et année de Référence	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Cible cumulée 2016-2019	Cumule réalisation 2016-2019
IOS1409	Proportion des points d'eau pastoraux gérés de façon inclusive	%	4% (2018)	ND	ND	4%	8 %	ND	ND
IOS2101	Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail selon les normes nationales	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
IOS2102	Proportion des points d'eau pastoraux n'ayant fait l'objet d'aucun Conflit	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
IOS2103	Nombre de EqPEM pastoraux	Nbr	101 (2016)	101	123	178	225	4000	627

➤ **Nombre d'EqPEM réalisés**

Le nombre de nouveaux d'EqPEM pastoraux en 2019 est de 225 qui s'y ajoute aux réalisations de la période 2016-2018 pour donner un cumul de 627 EqPEM au cours de la période 2016-2019 soit un taux de réalisation de 15,68% par rapport à la cible de 4 000 EqPEM en 2019. Cette cible n'est pas atteinte. Cela s'explique par une insuffisance de financement du sous-programme.

Le graphique ci-après montre l'évolution des réalisations d'équivalents points d'eau pastoraux par rapport aux cibles sur la période 2016-2019.

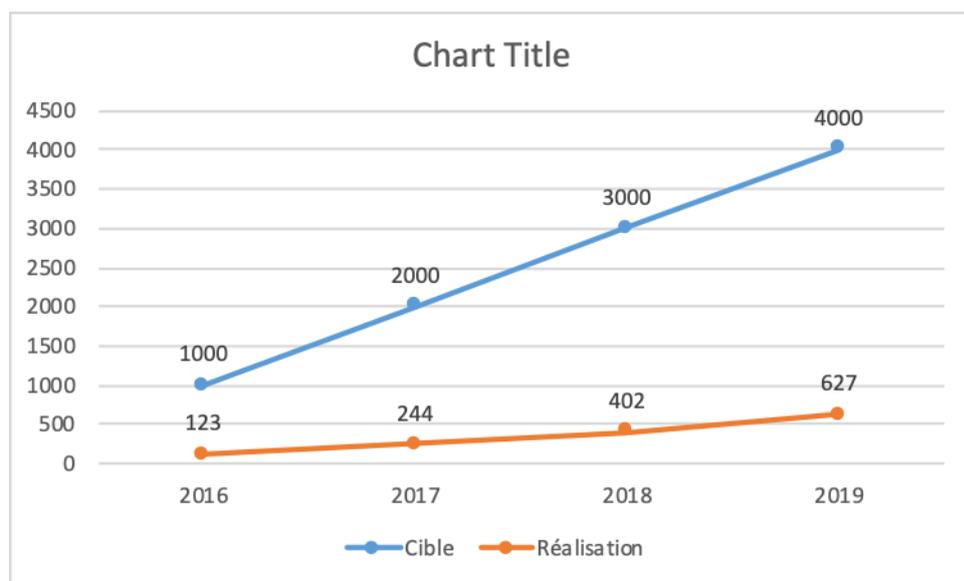


Figure 15 : Evolution des réalisations et des prévisions des EqPEM pastoraux sur la période 2016-2019

➤ **Proportion des points d'eau pastoraux gérés de façon inclusive**

En 2019, 8,067% de points d'eau pastoraux sont gérés de façon inclusive. Ce taux a connu une évolution du fait du respect de plus en plus des directives de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale qui recommande des accords sociaux au préalable dans le cadre de réalisation des ouvrages pastoraux.

6. Bilan d'exécution financière de 2019

L'exécution financière des ressources allouées au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en 2019 est la suivante :

6.1. Présentation du budget 2019 du MHA et son évolution par rapport à 2018

Le tableau ci-après présente par catégorie le budget du MHA au titre de l'année 2019.

Tableau 27: Budget 2019 du MHA et son évolution par rapport à 2018

Catégorie de crédits	LFRI 2018	LRF 2019	Variation 2018/2019	Taux de variation (%)
Personnel	2 139 168 732	2 181 952 107	42 783 375	2
Biens et Services	517 767 421	357 146 056	-160 621 365	-45
Transferts	13 379 883	3 136 727	-10 243 156	-327
Investissements	52 531 149 273	58 742 402 996	6 211 253 723	11
Total	55 201 465 309	61 284 637 886	6 083 172 577	10

Source : DRFM/MHA, 2019

Il ressort de l'analyse de ce tableau, les commentaires suivants :

- Les dépenses du personnel (catégorie 2) ont connu une augmentation de 42 783 375 FCFA en 2019 soit 2% par rapport à 2018 ;
- Les dépenses de fonctionnement (catégorie 3) ont connu une diminution importante de 160 621 365 FCFA représentant -45 % par rapport aux prévisions de l'année 2017 ;
- Les Transferts courants (catégorie 4) ont connu une diminution très importante de 10 243 156 F CFA, soit -327% par rapport aux prévisions de l'exercice 2018.
- Les investissements (catégorie 5) ont enregistré une hausse de 6 083 172 577 de francs FCA, soit 10% par rapport à la prévision 2018.

6.2. Situation globale de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2019

La situation de l'exécution budgétaire en 2018 présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28: Situation de l'exécution budgétaire des 3 programmes budgétaire du Ministère au 31 décembre 2019 (en milliers de f cfa)

Catégorie de crédit	Crédit Initial (1)	Crédit Final (2)	Crédits Libéré (3)	Crédits engagé * (4)	Crédits ordonnancé (5)	Taux de variation du crédit voté (6)=((2)-(1))/(1)	Taux d'engagement (7)=(4)/(2)	Taux ordonnancement (8)=(5)/(2)
Personnel	2 181 952 107	2 181 952 107	1 464 959 510	1 071 342 078	1 071 342 078	0,00%	49,10%	49,10%
Biens et services	393 564 480	357 146 056	281 573 673	274 533 295	255 176 625	9,25%	97,49%	71,45%
Transferts	3 136 727	3 136 727	2 132 974	2 071 498	2 071 498	0,00 %	66,04%	66,04%
Investissement	59 404 054 096	58 742 402 996	57 455 598 513	57 472 664 963	38 562 282 466	1,11%	97,84%	65,65%
Ressources propres	4 572 119 245	3 910 468 145	2 623 663 662	2 620 730 112	2 620 730 112	7,67%	67,01%	67,01%
Ressources externes	54 831 934 851	54 831 934 851	54 831 934 851	54 831 934 851	35 941 552 354	100%	100%	65,55%
Total	61 982 707 410	61 284 637 886	59 197 159 816	58 820 611 834	39 890 872 627	11,26%	95,98%	65,09%

Source : DRFM/MHA, 2018

7. Principales difficultés rencontrées et solutions envisagées

Des difficultés ont été rencontrées à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre du plan d'actions annuel 2019.

- **Le circuit financier.**

La difficulté majeure rencontrée courant cette année 2019 est la lourdeur dans le traitement des dossiers pour l'émission des Autorisations de Dépenses (AD) en ce qui concerne les fonds mobilisés par l'Etat comme contribution au MCF. En effet, certaines régions n'ont reçu leurs AD BIE que vers la fin du 1er trimestre. Cela a réellement impacté l'avancée des activités du PAA 2019. Des échanges réguliers se sont tenus avec le Ministère des Finances pour veiller à réduire le délai d'émission de ces AD.

- **Un retard dans l'adhésion du FFU et des Pays-Bas dans le MCF.**

Le PAA 2019 prévoyait l'adhésion de la Délégation de l'Union Européenne pour financer le Programme de Développement d'Urgence pour l'Afrique (PDU) au niveau de la région Nord Tillabéri et Ouest Tahoua qui ne s'est finalement pas concrétisé durant cette année et occasionnant un retard dans l'exécution des activités programmées dans le PAA 2019.

- **La sous-estimation du budget des adductions d'eau potable.**

Le budget estimé pour réaliser les adductions d'eau potable du sous-programme 1 et 5 a été sous-estimé. Le MHA a donc élaboré un projet de révision du PAA 2019 afin d'ajuster les montants alloués aux travaux d'ouvrages. Ce projet de révision du PAA présenté au Comité de Pilotage le 04 juillet 2019 a été validé.

- **La défaillance de prestataires.**

Plusieurs contrats ont été signés en 2018 pour la réalisation des forages moyens et profonds dans les régions d'Agadez, Diffa, Tahoua et Zinder. Des défaillances dans l'exécution du contrat ont été constatées et des mesures ont été prises où des mises en demeure ont été envoyées aux prestataires qui ne répondaient pas aux cahiers des charges. Trois (3) contrats ont été résiliés dont deux (2) à Tahoua (entreprise Esafor) et un (1) à Zinder (entreprise Delford).

Les solutions apportées ont été les suivantes :

- Le DRFM et la DRHA de Niamey ont rencontré la Direction Générale du Budget pour résoudre le problème de disponibilité de bon d'engagement.
- L'organisation de rencontres avec les acteurs (ACCT, ACDD, Ministère des Finances, Ministère du Plan) pour fluidifier la chaîne de la dépense publique ;
- La révision du PAA du MCF pour ajuster les budgets alloués aux sous-programmes 1 et 5 qui avaient été sous-estimés. Ce projet de révision du PAA a été présenté au CoPil du mois de juillet.
- Malgré la non-adhésion du FFU et des Pays-Bas dans le MCF en 2019, le MHA a identifié les sites qui pourront être exécutés dans le cadre du PDU et a démarré le processus de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour cette zone d'intervention.

8. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle de 2019

❖ A l'endroit de l'Etat :

N°	Engagement	Responsable	Etat de mise en œuvre
01	Sécuriser les zones de réalisations des ouvrages hydrauliques afin de permettre aux partenaires d'y intervenir	MI/SP/D/ACR	
02	Mettre l'accent sur la mobilisation des eaux de surface pour les prochaines éditions	MH/A/DGRE	
03	Développer de nouvelles initiatives et stratégies pour la mobilisation de ressources pour le financement innovant du secteur de l'eau et de l'assainissement	MH/A/DEP	
04	Accompagner les Collectivités Territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage à travers le renforcement de capacités	MH/A/DRH	
05	Créer les conditions pour le maintien de l'équilibre financier du sous-secteur de l'hydraulique urbaine	SPEN	

N°	Engagement	Responsable	Etat de mise en œuvre
06	Procéder à une large vulgarisation des documents du secteur (PROSEHA, PANGIRE, feuille de route pour un Niger FDAL, ...).	MHA/DEP	

❖ **A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers :**

N°	Engagement	Responsable	Etat de mise en œuvre
01	Renforcer le financement pour la mise en œuvre du PROSEHA et du PANGIRE	PTF	
02	S'aligner au mécanisme commun de financement pour se conformer aux principes de la déclaration de Paris	PTF	
03	Assurer la participation effective de tous les PTF dans le processus du NEXUS Humanitaire-Développement et éventuellement dans le triple NEXUS Sécurité-Humanitaire-Développement, conformément aux dispositions du transfert des compétences et des ressources	PTF	

❖ **A l'endroit des Collectivités Territoriales :**

N	Engagement	Responsable	Etat de mise en œuvre
01	S'approprier des différents documents du secteur (Code de l'eau, code de marchés publics, PROSEHA, PANGIRE, DPPD, Guide ATPC, Guide SPE, SNHP, etc.)	CT	
02	S'impliquer dans le plaidoyer pour le financement du secteur	CT	
03	Procéder aux branchements des écoles et des centres de santé aux réseaux des Mini-AEP existants et à venir	CT	
04	Veiller à la consolidation et à la préservation des acquis des infrastructures d'eau et d'assainissement	CT	
05	Prendre en compte les situations d'urgences, ajouter un indicateur de cohésion sociale dans le PLEA afin de ne pas oublier les plus défavorisés/vulnérables	CT	

❖ A l'endroit des ONG :

N°	Engagement	Responsable	Etat de mise en œuvre
01	Respecter le cadre d'harmonisation dans les approches d'interventions pour la mise en œuvre des activités du secteur	ONG	
02	Poursuivre le plaidoyer en faveur du financement du secteur de l'eau et de l'assainissement	ONG	
03	S'engager à participer dans le processus du NEXUS « Humanitaire-Développement » et éventuellement dans le triple NEXUS « Sécurité-Humanitaire-Développement », conformément aux dispositions du transfert des compétences et des ressources	ONG	
04	Respecter le cadre du dispositif de transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales	ONG	

9. Programmations de l'année 2020

Le tableau ci-dessous présente la programmation consolidée pour l'année 2020 validée à l'issue de la réunion de l'atelier Bilan 2019 et programmation 2020.

Tableau 29: Programmation 2020 du MHA

Intitulé	Programmation 2020	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Réalisation d'infrastructures AEP									
PEA	177	32	42	3	37	3	13	17	30
Mini AEP simple (AEPS)	104	17	11	10	4	0	6	55	1
AEP multi-villages (AEPMV)	144	3	1	18	27	0	28	19	48
Extensions mini AEP (nouvelles BF)	83	3	5	3	5	0	46	19	2
Puits cimentés villageois	41	0	1	25	0	0	5	9	1
FPMH	99	2	8	1	26	1	1	27	33
Forages	98	17	0	3	16	0	21	23	18
Autres interventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EqPEM réalisés	4 649	300	302	516	443	10	1009	945	1124
Nouveaux ménages desservies	116 225	7 500	7 550	12 900	11 075	250	25 225	23 625	28 100
Réhabilitation d'infrastructures AEP									
PEA	4	0	3	0	0	0	0	1	0
Mini AEP simple	51	0	6	0	2	0	18	25	0
AEP multi-villages	2	0	1	0	0	0	1	0	0
Puits cimentés villageois	24	8	2	8	4	0	0	2	0
FPMH	67	6	0	6	32	5	0	3	15
Autres interventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EqPEM réhabilités	289	14	86	14	38	5	10	31	15
SP2 : Hygiène et Assainissement									

Latrines familiales	825	0	800	25	0	0	0	0	0
Latrines dans les formations sanitaires	486	20	38	37	0	8	293	78	12
Latrines dans les établissements scolaires	882	86	92	223	30	10	325	20	96
Latrines dans les lieux publics	222	7	66	1	0	0	62	78	8
Station de traitement des boues de vidange (STBV)	16	0	0	0	0	0	0	16	0
Ouvrages Eaux grises	41	0	0	0	0	0	0	41	0
Formations des acteurs	34	0	10	0	0	0	0	24	0
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	3 014	0	3 000	14	0	0	0	0	0
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	3 006	0	3 000	6	0	0	0	0	0
Approche ATPC : nombre de villages	3 964	77	150	69	5	0	3 503	0	160
Approche ATPC : population totale	2 770 300	0	0	0	2 500	0	2 751 800	0	16 000
Villages FDAL	3 735	77	150	0	5	0	3 503	0	0
Schéma directeur d'assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisation des études	2	0	0	0	0	0	2	0	0
Mesures d'accompagnement des villages FDAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres interventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SP2 : Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau									
Nouveaux piezomètres	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Nouvelles stations hydrométriques	6	0	4	0	0	0	2	0	0
Missions suivi piezomètres	21	2	2	6	2	3	0	2	4
Missions suivi hydrométrique	3	0	1	1	0	0	0	0	1
Suivi de la qualité de l'eau	6	2	1	1	0	0	0	0	2
Autres interventions	3	0	2	0	0	0	0	1	0
SP4 : Gouvernance									

CREA	14	2	2	2	2	2	2	2	0
Communications	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux PLEA	51	0	0	1	7	2	8	21	12
Actualisation de PLEA	22	0	12	0	5	0	0	5	0
Cadre de concertation Etat-PTF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de concertation Etat-ONG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunions trimestrielles de suivi-Evaluation	26	2	4	4	4	0	4	4	4
Réunions Cluster	52	5	24	4	4	0	0	11	4
Elaborations documents stratégiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Textes reglementaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vulgarisation des stratégies et des textes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcement de capacités	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Mise en délégation des AEP	222	19	42	0	68	0	36	0	57
Mise en délégation des SPP	17	2	6	0	2	0	6	0	1
Mise en gestion par convention des FPMH	36	0	0	0	0	0	1	2	33
Mise en gestion par convention des PCP	19	0	0	0	0	0	3	2	14
Mise en gestion inclusive des PCP	14	0	0	0	0	0	0	0	14
Nombre d'agents SMEA recrutés	22	0	0	0	0	0	8	0	14
Autres interventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SP5 : Hydraulique Pastorale									
Réalisation d'infrastructures AEP									
Puits cimentés pastoraux	204	3	88	24	41	0	10	11	27
Stations de Pompage Pastorales (SPP)	39	5	6	2	2	0	6	12	6
Extensions SPP (nouvelles BF)	6	0	0	0	0	0	6	0	0
Nombre d'accord sociaux	115	2	93	0	0	0	6	0	14
Autres interventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EqPEM réalisés	450	33	136	36	45	0	48	83	51
Ménages desservies	10 800	825	3400	900	1125	0	1 200	2 075	1 275
Réhabilitation d'infrastructures AEP		0							
Puits cimentés (pastoraux)	48	3	5	0	1	0	12	27	0
Stations de Pompage Pastorales (SPP)	11	0	3	0	1	0	5	0	2
Extensions SPP (nouvelles BF)	0	0	0	0	0		0	0	0
Autres interventions	0	0	0	0	0		0	0	0
éqPEM	80	3	29	0	2	0	17	27	2

Source : DEP/MHA, 2020

On constate que la programmation pour l'hydraulique rurale (hydraulique villageoise et hydraulique pastorale) est de 4 649 éqPEM contre 2 562 éqPEM en 2019.

Conclusion

Le niveau de performance au cours de l'année 2019 est assez satisfaisant. Les réalisations physiques ont permis de donner de l'eau à 61 075 nouveaux ménages (610 750 nouvelles personnes des ménages).

Le taux d'exécution global des dépenses est de 30,87% sur la base des crédits consommés (17 044 628 196 FCFA) par rapport aux prévisions (55 201 465 309 FCFA) et couvrant les catégories 2, 3, 4 et 5.

Concernant les indicateurs, seule une cible a été dépassée, le taux de desserte en milieu urbain qui est de 95,62% en 2019 pour une cible était de 94,88%. Néanmoins le taux d'accès théorique s'améliore d'année en année. Il était de 46,85% en 2019 contre 46,31% en 2018.

Les contraintes et difficultés majeures rencontrées au cours de l'année 2019 sont la lourdeur administrative dans les procédures de passation des marchés, le retard dans l'adhésion du FFU et des Pays-Bas dans le MCF, la sous-estimation du budget des adductions d'eau potable et la défaillance de prestataires.

.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2019, **xx** ont été entièrement réalisées sur 13 recommandations soit un taux de réalisation des recommandations de **x%**.